

CONSEIL REGIONAL
16 et 17 décembre 2021
DELIBERATION

La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique

Le Conseil régional convoqué par son Président le 23 novembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Courcy à Rennes le 16 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR (en visioconférence), Monsieur Yves BLEUNVEN (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Tristan BRÉHIER (en visioconférence à partir de 13h), Monsieur Gaël BRIAND (en visioconférence à partir de 13h), Madame Gaby CADIOU (en visioconférence), Monsieur Nil CAOUISSIN (en visioconférence à partir de 13h), Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (en visioconférence), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON (en visioconférence), Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY (en visioconférence), Monsieur Benjamin FLOHIC (en visioconférence à partir de 13h), Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER (en visioconférence), Madame Anne GALLO (en visioconférence), Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ (en visioconférence jusqu'à 14h10 et à partir de 15h10), Monsieur Christian GUYONVARCH, Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD (en visioconférence), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Émilie KUCHEL (en visioconférence), Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS (en visioconférence jusqu'à 13h), Madame Agnès LE BRUN (en visioconférence), Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 17h45), Monsieur Marc LE FUR (en visioconférence jusqu'à 17h45), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF (en visioconférence), Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC (en visioconférence), Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL (en visioconférence), Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC, Monsieur Yvan MOULLEC (en visioconférence), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence), Monsieur Goulven OILLIC (en visioconférence à partir de 13h), Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT (en visioconférence), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO (en visioconférence), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Ronan PICHON (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT (en visioconférence), Madame Astrid PRUNIER (en visioconférence), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC (en visioconférence), Madame Claudia ROUAUX (en visioconférence), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ (en visioconférence), Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL (en visioconférence à partir de 13h), Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS (en visioconférence), Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (en visioconférence), Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT (en visioconférence), Madame Marie-Pierre VEDRENNE (en visioconférence), Madame Adeline YON-BERTHELOT (en visioconférence).

Avaient donné pouvoir : Madame Alexandra GUILLORÉ (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h10 à 15h10), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Delphine ALEXANDRE).

Excusés : Monsieur Patrick LE DIFFON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 6 décembre 2021;

Vu l'avis de :

La Commission économie en date du 7 décembre 2021 ;

La Commission formation, orientation et langues de Bretagne et la Commission jeunesse, égalité et citoyenneté en date du 8 décembre 2021 ;

La Commission culture et Commission climat, transitions et biodiversité en date du 9 décembre 2021 ;

La Commission aménagement et mobilités en date du 10 décembre 2021 ;

La Commission finances et ressources humaines en date du 13 décembre 2021 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Vu les 3 amendements apportés au rapport après approbation à la majorité,

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- **D'APPROUVER l'installation du Haut Conseil Breton pour le Climat, dont les modalités de fonctionnement opérationnel seront proposées à la session de février 2022,**

Les groupes Hissons Haut la Bretagne (Droite, Centre et Régionalistes) et Rassemblement National votent contre.

- **D'APPROUVER les orientations de ce rapport tel qu'annexé.**

Les groupes Hissons Haut la Bretagne (Droite, Centre et Régionalistes) et Rassemblement National votent contre, les groupes Les Ecologistes de Bretagne (Ekologourien Breizh) et Breizh a-Gleiz (autonomie, écologie, territoires) s'abstiennent.

La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique

Une urgence qui s'accroît

Le 6^{ème} rapport du GIEC paru en 2021, est sans équivoque, confirmant et précisant les précédentes analyses : les concentrations de CO₂ dans l'atmosphère n'ont jamais été aussi fortes, l'élévation du niveau des mers se poursuit à un rythme qui dépasse les prévisions, les températures à la surface de la Terre continuent de croître et l'augmentation prévisionnelle de 2°C devient la « norme » avant la fin du siècle ; le temps disponible pour réagir et infléchir la situation continue à se réduire... Malgré un bilan mitigé de la réunion de la COP26 à Glasgow, l'importance de l'action demeure et les collectivités doivent continuer à agir en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique.

Les dérèglements climatiques causés par le réchauffement global ont des effets déjà nettement perceptibles pour les populations et les installations humaines. Mais le phénomène impacte plus largement l'ensemble de la biosphère et bouleverse les relations complexes au sein des écosystèmes. Dans une récente publication, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) souligne que le temps est compté. Considérer le climat, la biodiversité et la société comme un système global est ainsi essentiel pour élaborer des politiques publiques et des mesures efficaces de lutte contre le dérèglement climatique et la perte de la biodiversité.

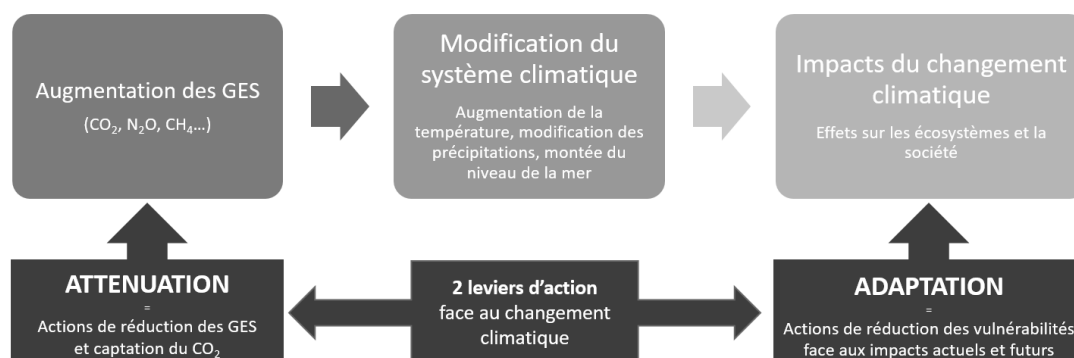
Si la prise de conscience progresse toujours, si les jeunes générations témoignent de leur très vive préoccupation, si les opinions publiques se mobilisent toujours plus, si nombre de gouvernements, d'entreprises et d'acteurs individuels s'engagent dans l'action, force est de constater que des phénomènes agissent à contre-courant. La résistance de groupes d'intérêts de toute forme aux changements nécessaires ne peut être minimisée, elle est très puissante s'agissant d'immenses enjeux économiques et financiers.

La menace de l'aggravation des injustices et des inégalités sociales que pourrait provoquer l'accélération des transitions est enfin un élément majeur de crispation de nos sociétés, les gouvernements devant arbitrer entre le risque de ne rien faire qui conduirait à un avenir invivable, et le risque de provoquer dans l'immédiat des situations de précarité et de rejet, parfois violentes.

Ces obstacles et difficultés ne sont pourtant que des raisons supplémentaires pour chaque acteur, à son niveau de responsabilités, d'agir et de ne pas renoncer.

Les pouvoirs publics, les professionnels et la population doivent prendre en compte ce phénomène et s'appuyer sur les 2 leviers d'action possibles :

- atténuer le changement climatique, en agissant à la source pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et augmenter le stockage du carbone dans les milieux;
- s'adapter, en anticipant les impacts prévisibles sur les activités humaines et ainsi limiter le coût humain et économique et favoriser la résilience des milieux.



Pour limiter le réchauffement à long terme, les pays doivent considérer, le plus rapidement possible, qu'ils ont atteint le pic mondial des émissions de gaz à effet de serre afin de le faire baisser et parvenir à un climat neutre d'ici le milieu du siècle. L'action doit se matérialiser à toutes les échelles.

A l'échelle européenne, l'objectif permettant de limiter la hausse des températures à +1,5° est une réduction de 65% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Dans le cadre du « Green Deal » européen, la Commission européenne a présenté un groupe de 13 projets de lois, le « **paquet climat** », qui devrait permettre à l'Union européenne d'atteindre **55 % de baisse des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 par rapport à 1990**.

A l'échelle nationale, la France a décliné les objectifs mondiaux au sein d'une trajectoire de neutralité carbone à atteindre en 2050, présentée dans un document de planification réglementaire, la « **Stratégie nationale bas carbone** » (SNBC). Les impacts actuels et à venir du changement climatique sont également pris en compte et font l'objet d'une stratégie d'adaptation, déclinée dans un **Plan national d'adaptation au changement climatique** (PNACC 2).

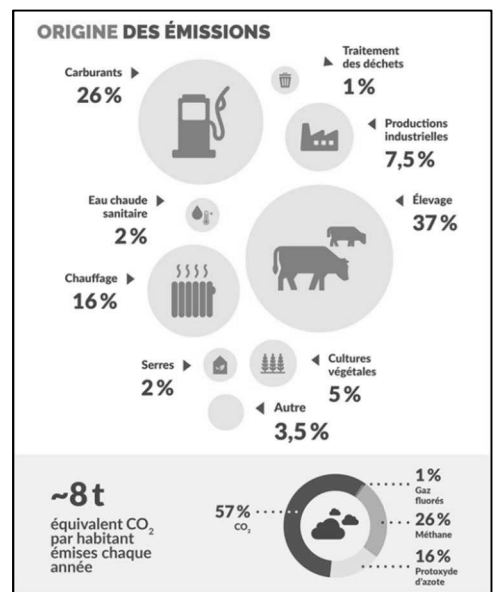
Une exigence de solidarité

L'ONU a adopté en 2015, 17 objectifs destinés à mettre en œuvre un développement durable pour la planète. Ils intègrent pleinement la question de la justice planétaire et des inégalités de développement et de chances face au défi du dérèglement climatique. La prise en compte simultanée du « global et du local » oblige ainsi à intégrer la priorité climatique dans tout le champ des relations internationales, inter régionales et de coopération.

La Bretagne dans une situation atypique

Au niveau climatique, la Bretagne a un profil d'émissions de gaz à effet de serre très spécifique et unique en France : les émissions produites par l'agriculture sont les plus importantes (47 %), suivies par le secteur du transport (27%), puis par le secteur du bâtiment (19%). Ce profil d'émissions atypique résulte de l'histoire agricole du territoire. La Bretagne a émis 26,8 millions de tonnes équivalent CO2 en 2016, soit environ 5% des émissions nationales de gaz à effet de serre (correspondant au poids démographique de notre région). A cela s'ajoutent les émissions de gaz à effet de serre "délocalisées" liées aux importations de biens, composants ou matières premières depuis l'étranger à destination des entreprises et des ménages bretons. Les émissions de gaz à effet de serre générées pour la consommation finale régionale (estimée en 2018 à 9,1 teq CO2 par habitant) sont situées à plus de 70 % hors du territoire régional. La région est par ailleurs consciente de la dépendance de l'agriculture aux intrants chimiques qu'il conviendra de réduire en travaillant de concert avec les filières et les organisations de producteurs

La consommation d'énergie stagne depuis les années 2000 alors que l'on considère qu'une baisse annuelle d'au moins 1,5 % serait nécessaire. La croissance de la production d'énergie renouvelable reste faible : le développement se poursuit sur un rythme constant de + 3,5 % par an depuis 2005. Les productibles installés restent cependant loin des valeurs cibles pour 2020 : à titre d'exemple, seulement 1071 MW d'éolien terrestre ont été installés pour une valeur cible dans le SRCAE qui était de 1800 MW ; le solaire photovoltaïque suit la même dynamique : 257 MW installés pour une valeur cible de 400 MW. Coûteuse, la facture énergétique bretonne évaluée à 7 milliards d'euros en 2017, est également source d'inégalités de plus en plus préoccupantes.



Les effets du changement climatique sont déjà visibles en Bretagne : les violentes tempêtes de l'hiver 2013-2014 ont ainsi entraîné à elles seules un recul du rivage de l'ordre de 14 mètres pour la plage de Vougot à Guissény, et jusqu'à 30 mètres sur le sillon de Talbert. La ressource en eau est de plus en plus sous pression et les arrêtés sécheresse se multiplient en Bretagne. Cette année le département d'Ille-et-Vilaine a été maintenu en vigilance sécheresse jusqu'au 31 octobre, les pluies de septembre n'ayant pas été suffisantes pour recharger les nappes.

La biodiversité bretonne est également fragilisée : 333 espèces sont actuellement menacées, ce qui représente 21% des espèces évaluées.

Au vu de ces constats, la Bretagne doit accélérer son action en faisant de la lutte contre le dérèglement climatique un défi collectif de première priorité, tant en

ce qui concerne la sobriété énergétique que le développement des énergies renouvelables, un objectif de réduction massive de son empreinte carbone et une nécessaire anticipation de sa capacité à faire face à la transition climatique.

Une Bretagne d'ores et déjà engagée

Pour favoriser l'appropriation collective de l'enjeu climatique, la Région a pris l'initiative d'engager dès 2017 une large mobilisation d'acteurs, à travers la Breizh Cop. En prenant appui sur un exercice réglementaire, l'écriture du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), l'institution régionale a proposé aux acteurs régionaux de se saisir de la question climatique et des dynamiques de transitions, de partager des objectifs ambitieux, d'assumer des trajectoires exigeantes et a proposé pour cela de se doter collectivement de règles nouvelles. Elle a surtout repositionné le principe de l'engagement individuel et collectif, considérant que la mobilisation générale était la condition du succès, et le volontarisme un vecteur d'efficacité plus grand et plus puissant que celui de la contrainte.

L'esprit de la Breizh Cop est un mélange d'ambition et de modestie : ambition régionale de proposer un engagement collectif du territoire breton et de tous ses habitants et acteurs, ambition d'oser affirmer la nécessité de ruptures, fussent-elle négociées ; mais modestie de l'institution régionale de considérer que, à son échelle, avec ses leviers d'action et ses trop modestes moyens, elle n'était pas en situation de « sauver le climat » à elle-seule.

A l'actif de la Breizh Cop doivent d'ores et déjà être inscrits : le partage d'objectifs jusque-là considérés comme impossibles à atteindre, l'intérêt des collectivités et des entreprises pour une démarche de mobilisation partagée, la volonté de beaucoup d'entre eux de s'y inscrire et l'expression d'attentes fortes pour la suite, qu'il convient de satisfaire.

Ayant assumé son rôle de collectivité stratège par l'engagement de cette démarche collective inédite, le Conseil régional a parallèlement engagé un travail sur ses propres politiques. Il l'a fait au travers de feuilles de route transversales, permettant d'inscrire son action dans une perspective globale de transition.

L'impératif social

Dans ce début de mandat, la Région veut réussir les transitions en y intégrant pleinement, comme l'exigent les principes du développement durable, une très forte dimension sociale. C'est en effet l'un des enseignements majeurs des crises que nous avons traversées depuis 2018, celle des gilets jaunes avant celle du Covid : l'impératif de la cohésion sociale ne saurait être sacrifié sans renoncer à toute chance de réussir les transitions. De fait, les ruptures ne seront acceptées et ne seront acceptables que si elles sont justes. Or les transitions, écologique, énergétique et numérique ne sont pas spontanément équitables. Au contraire, si pour certains elles sont synonyme d'opportunités, pour beaucoup, elles sont porteuses d'accroissement des inégalités et d'aggravation des phénomènes de relégation, sociale et générationnelle.

Plus que jamais, l'enjeu social et l'enjeu des transitions doivent donc être abordés comme un seul et même défi.

De fait, en dépit d'une reprise économique plus forte que ce qui était attendu, d'une réelle amélioration du marché du travail, les tensions sociales ne cessent de se renforcer, suscitées par l'aggravation de certaines inégalités, mais aussi par une très forte augmentation du sentiment d'injustice.

La préoccupation sociale, celle de l'équité, doit donc être constante et questionner chacune des décisions à prendre pour l'accélération des transitions. Loin de freiner cette dernière, cette attitude est de nature à les favoriser en évitant les blocages qui résulteraient de politiques publiques mal perçues ou qui entraîneraient de réels effets pervers au détriment des plus fragiles et des plus faibles.

La préoccupation de la justice doit aussi conduire à prendre en compte dans nos propres actions et politiques les enjeux des relations entre le nord et le sud, entre pays riches et pays pauvres.

Un travail à poursuivre pour faire du climat un levier de transformation au service du bien-être de la population et du développement responsable de la Bretagne

En ce début de mandature, la Région souhaite conforter cette dynamique de mobilisation collective et poursuivre résolument l'adaptation de ses politiques, à travers une approche intégrée de l'enjeu climatique.

Elle est en effet convaincue que le défi climatique peut aussi constituer une opportunité pour la Bretagne, si le sujet est pris en main de façon volontariste plutôt que subi, si le cap est clair, si les objectifs sont partagés, si les effets des

transformations à engager sont anticipés et si les mesures d'accompagnement sont mises en place pour que le changement soit accepté.

Les mesures de transition, qui concernent par exemple l'alimentation au quotidien, les déplacements décarbonés, ou la substitution des modes de chauffage sont en effet vécues comme une menace car elles remettent en question les modes de vie, les modes de production et surtout car elles se traduisent aujourd'hui de façon très concrètes par des dépenses supplémentaires, parfois insupportables pour les plus démunis ou pour les entreprises les plus fragiles.

A contrario, les opportunités offertes par une transition réussie ne sont encore pour le moment que difficilement perceptibles. Il y a donc un enjeu fort à rendre visibles les changements bénéfiques induits par les politiques de lutte contre le dérèglement climatique en termes de mieux vivre, de développement et d'emplois nouveaux.

Le monde économique et les entreprises sont également en première ligne et connaissent ces tiraillements entre résistance au changement et initiatives pour se saisir des opportunités. Elles ne sont d'ailleurs pas sur un pied d'égalité au regard de ces mutations en cours, selon leur secteur, les territoires où elles se trouvent, leur taille ou leur santé financière. Certaines ne voient les évolutions nécessaires que comme des contraintes, d'autres comme de formidables leviers. Encourager les secondes est aussi important que d'aider les premières à accélérer leur sensibilisation, à changer leur regard et à s'atteler à des changements qui seront pour elles, à court ou moyen terme, la condition de la performance, voire de la pérennité. L'accélération de la prise en compte des enjeux des transitions sera ainsi pour le Conseil régional une priorité stratégique.

Ce rapport est l'expression d'une ambition pour le mandat, d'une volonté de bâtir une démarche structurante, inscrite dans la durée, et concertée. Il s'agit de réussir à combiner une action globale et des mesures concrètes qui agissent sur le quotidien des Bretons et des Bretonnes, à mettre en œuvre une transformation qui prendra nécessairement du temps tout en veillant à rendre lisible les étapes à franchir et les progrès réalisés au fur et à mesure.

En s'appuyant sur les acquis de la Breizh Cop, la collectivité régionale s'attachera à créer les conditions favorables à une mobilisation collective en Bretagne, des autres collectivités comme des acteurs privés.

Cette ambition devra aussi croiser nos capacités à faire, autant sur le plan juridique que sur celui des moyens humains et financiers. Elle appellera donc des priorisations et des choix qui seront proposés à l'assemblée régionale, en lien avec les acteurs et partenaires bretons, à l'occasion de temps de débats et de décisions à venir.

En proposant cette méthode exigeante, à la hauteur de l'ambition fixée, la Région réaffirme sa volonté d'agir pour moins de carbone, plus d'emplois, plus de cohésion, trois conditions d'un futur plus désirable.

1. La Bretagne face au défi climatique : une responsabilité collective qui appelle une action coordonnée

1.1. Créer les conditions d'une mobilisation collective

En s'appuyant sur les acquis de la Breizh Cop, relancer une dynamique favorable à un engagement collectif

La dynamique de la Breizh Cop résulte du croisement entre la volonté de proposer une Cop régionale dans la foulée de la Cop 21 et d'une obligation réglementaire de réaliser un SRADDET. Au-delà de l'exercice réglementaire de l'écriture d'un SRADDET, la dynamique de construction d'un projet de territoire partagé, pour une Bretagne engagée en faveur du climat, s'est appuyée sur la volonté de la Région d'avancer, mais aussi sur celle des partenaires de s'engager dans des propositions très opérationnelles.

S'agissant d'une démarche totalement inédite, elle a progressivement structuré et rythmé le mandat. Premiers travaux dès mars 2017, et des étapes politiques importantes chaque année : sessions dédiées, débats politiques, phase de concertation, campagnes de communication, grands événements dont en particulier la semaine de la Breizh COP de Saint-Brieuc en juin 2019.

Elle a produit des résultats :

- En tant que Cop régionale, elle a permis une forte mobilisation de nos partenaires dans la logique de l'engagement, au nombre de près de 6000, pris par les collectivités, les entreprises ou les associations.
- En tant que démarche réglementaire, elle a abouti, lors de la session de novembre 2019, puis de la session de décembre 2020 à l'adoption du SRADDET, validant ainsi les orientations stratégiques de la Bretagne pour les prochaines années, avec 38 objectifs et des règles désormais prescriptives.
- Sur le fond, elle a contribué à accélérer la prise de conscience, l'acceptation partagée des grands enjeux de demain, notamment les défis climatiques, de biodiversité ou encore de sobriété foncière.

La Breizh Cop sert de cadre structurant :

- La présentation politique des budgets régionaux depuis trois ans s'inspire de la Breizh Cop et les services font dorénavant référence à ces objectifs stratégiques,
- L'action régionale a progressivement adopté ce cadre, notamment par le biais de 6 feuilles de route, outils de transversalité et de pilotage politique et opérationnel des politiques régionales,
- Les travaux conduits en matière de péréquation territoriale et de conditionnalité des aides et de politique territoriale se sont totalement inscrits dans ce cadre,
- Depuis mars et l'approbation préfectorale du SRADDET, des contacts ont été repris dans les territoires pour préparer la mise en œuvre opérationnelle de ce schéma stratégique (cf. les éléments de bilan du SRADDET présentés à cette même session) ; les travaux qui seront lancés pour l'élaboration des futurs Pactes de Cohérence avec les EPCI s'inscriront dans cette logique,
- On note enfin que nombre de nos partenaires, entreprises comme collectivités, dans l'esprit et la dynamique de l'engagement, ont eux-mêmes parfois inscrit leurs propres actions en référence aux objectifs de la Breizh Cop, manifestant souvent une réelle attente sur les suites qui seraient données à la démarche.

Une dynamique à poursuivre :

- La dynamique globale s'est érodée au fil du temps, dans un contexte de crise Covid,
- La dynamique de l'engagement n'a pas connu de prolongements,
- La Breizh Cop n'a pas dépassé en notoriété le cercle de nos partenaires et le grand public en particulier n'a pas été mobilisé.

L'enjeu de la mobilisation collective et coordonnée de tous les acteurs, mais aussi de l'ensemble de nos concitoyens demeure donc essentiel au regard de l'immensité des défis. Les questions de la participation, de l'engagement, des solidarités nécessaires sont au premier rang de celles qui doivent trouver des réponses dans une démarche de territoire à l'échelle régionale.

Des propositions devront être faites, des expérimentations devront être tentées, des innovations devront être osées. Le CESER a d'ores et déjà été saisi d'une demande de réflexion sur ces enjeux de participation citoyenne, la Région pourra s'appuyer sur ses suggestions.

Mobiliser et offrir des perspectives à la jeunesse

Le lien avec la jeunesse est par ailleurs essentiel, non seulement parce que l'engagement climatique est un devoir à l'égard de ceux qui auront à vivre le monde de demain, mais aussi parce que cette génération développe une sensibilité particulière à ces défis et a d'ores et déjà intégré bon nombre de modifications des comportements qu'il nous faut prendre en compte. Beaucoup d'entre eux manifestent aussi une grande frustration à l'égard de l'action publique. Sans doute y a-t-il là le risque de passer à côté d'idées nouvelles, de ruptures nécessaires.

En matière de transition écologique et climatique, les jeunes ne demandent pas à être convaincus mais à agir. Le Conseil régional des jeunes sera donc étroitement associé à la démarche. Parallèlement, la Région sera partenaire des initiatives qui se multiplient sur ce sujet au sein des lycées.

Une gouvernance nécessairement partenariale

Seul un engagement collectif permettra de porter une ambition pour le territoire, à la hauteur de l'enjeu. La Région souhaite proposer un cadre dont chacun doit pouvoir se saisir pour agir, s'il le souhaite, à son niveau de responsabilité et au regard de ses moyens.

C'est dans cet esprit partenarial que la Région entend inscrire son action et assumer un rôle de chef de file, en assumant une responsabilité empreinte de modestie : proposer un cadre de mobilisation, animer les dynamiques de co-construction, inviter le plus grand nombre à y participer, valoriser l'action de tous, faire vivre une dynamique régionale et territoriale. Elle entend également œuvrer activement à une appropriation plus large du sujet par la population et par les différents acteurs du territoire.

Dans l'esprit de la loi Climat – résilience, à travers un copilotage avec l'Etat

La loi énergie-climat de 2019 prévoit qu'une loi de programmation de l'énergie et du climat (LPEC) fixe tous les cinq ans les objectifs et les priorités d'action de la politique énergétique et climatique française. Dans le cadre des travaux de construction de la prochaine Stratégie Française Énergie Climat (SFEC), l'Etat semble vouloir associer plus étroitement les territoires régionaux et leurs représentants. Des réflexions sectorielles et des ateliers spécifiques à la construction de la future Programmation Pluriannuelle de l'Énergie vont être mis en place.

La Bretagne doit pouvoir prendre une part active à cet exercice, si elle veut que le futur paysage énergie – climat français soit la résultante de propositions contributives réalistes des territoires à la dynamique nationale.

Un dialogue constant avec les territoires à travers un Comité permanent du Climat

Pour faciliter la mobilisation collective sur l'enjeu climatique, la Région proposera la mise en place d'un comité permanent du climat (CPC), dans l'esprit des CTAP existantes.

Ce comité associera les intercommunalités bretonnes, en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), ainsi que l'Etat et ses agences. Il assurera un rôle central dans la coordination et l'opérationnalisation des actions climatiques.

Le comité permanent du climat constituera le cadre partenarial pour le suivi et l'évaluation des stratégies et des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Un dialogue avec les territoires et de manière opérationnelle avec les EPCI permettra aussi de croiser les stratégies régionale et locales en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Des objectifs partagés pourront ainsi être formalisés dans le cadre des Pactes de cohérence qui seront élaborés dans le courant de 2022 avec les EPCI.

Une mobilisation accrue des outils de gouvernance existants autour du climat

La conférence bretonne de la transition énergétique, l'Assemblée bretonne de l'eau, la Conférence bretonne de la biodiversité, la Conférence mer et littoral, la Conférence des ressources, la Conférence régionale de la forêt et du bois, l'instance régionale de dialogue social doivent pouvoir, selon leur propre rythme, intégrer la question climatique et élaborer des propositions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation. Inversement, les dynamiques consolidées portées par le Comité permanent du Climat feront l'objet d'échanges, d'informations et de propositions dans ces différentes instances.

Des réseaux au service des territoires

La Région a également fait le choix, depuis plusieurs années, de jouer un rôle d'impulsion et d'animation des territoires sur les thématiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique :

- Le **réseau plan climat**, animé et coordonné par la Région Bretagne, l'ADEME et la DREAL, a pour objectif de fournir aux intercommunalités les données et les outils nécessaires à l'élaboration de leur plan climat, d'accompagner la mise en œuvre des actions et de favoriser les échanges de bonnes pratiques.
- Le **réseau des partenaires Breizh Hin**, constitué des acteurs de l'adaptation, qui regroupe aujourd'hui plus de 150 membres, a pour objectif de partager le cadre stratégique et réglementaire, d'informer sur les financements et d'échanger sur les expériences et projets des territoires.

Les **réseaux internationaux et européens**, permettent à la Bretagne de construire des stratégies d'influence avec des acteurs partageant les mêmes buts. Ainsi face aux changements radicaux que va produire le paquet climat de la Commission européenne sur le tissu économique européen, la Bretagne pourra faire valoir ses spécificités territoriales non pas pour minorer les ambitions mais bien pour être davantage accompagnée afin que les changements ne s'opèrent pas de manière brutale. Ces réseaux permettent également à la Région Bretagne de pouvoir échanger sur les bonnes pratiques déployées ailleurs en Europe et dans le monde : faire appel à l'intelligence collective est un moyen de gagner du temps dans la recherche de solutions efficaces pour décarboner notre territoire. Enfin, des axes de coopération spécifiques telles que les énergies marines renouvelables ou la séquestration du carbone dans le sol, avec certains gouvernements locaux ou régions d'Europe ayant pris un leadership sur ces questions, pourront être développés.

La Région Bretagne a renouvelé son engagement au réseau de l'Under 2 Coalition, lors de la COP26 de Glasgow en signant le nouveau Memorandum of Understanding. Au sein de ce réseau, des gouvernements locaux se sont fixés pour objectif de limiter le réchauffement climatique et de réduire l'empreinte carbone à 2 tonnes équivalent CO₂ d'ici 2050 par habitant.

Elle est également membre de Regions4, réseau spécifiquement dédié aux gouvernements régionaux et créé sous l'égide de l'ONU lors du Sommet de Johannesburg de 2002, et qui se consacre à la lutte contre le dérèglement climatique, la préservation de la biodiversité et la promotion des Objectifs du Développement Durable.

S'agissant d'outils très opérationnels d'intégration de la question climatique au cœur de l'action dans les territoires, ces réseaux structurants en matière de coordination des acteurs infrarégionaux et de relais des stratégies régionales verront leur rôle conforté.

Des coopérations au service de l'action climatique

Depuis 2019, un travail a été effectué pour identifier, au sein de toutes nos coopérations, les domaines dans lesquels la Région pourrait agir avec ses partenaires aussi bien pour l'atténuation que pour l'adaptation au dérèglement climatique. C'est ainsi que l'on intègre désormais systématiquement une dimension climatique dans le cadre de nos partenariats avec le Pays de Galles et l'Ecosse (sur les énergies marines renouvelables), avec la Wielkopolska (stratégie hydrogène), avec l'Australie méridionale (smart grids...) ou encore avec le Shandong (stratégie climatique et accords de recherche entre laboratoires).

Concernant les pays du Sud, la Région va revoir à partir de 2022 sa stratégie de solidarité internationale afin de mieux prendre en compte cette nouvelle dimension climatique.

Ces enjeux modifient les principes d'action des politiques d'aide au développement qui se situent de moins en moins dans des logiques de rattrapage ou de transfert unilatéral de financements et d'expertise, mais se construisent de plus en plus sur des logiques de préservation de biens communs.

S'inscrire dans cette logique ouvre des perspectives de développement pour une croissance verte et inclusive, favorise l'émergence de solutions innovantes adaptées et transférables et, enfin mobilise des partenaires institutionnels (AFD par exemple), des ONG, les secteurs de la recherche et de l'économie...

Des données partagées pour une action publique éclairée et objectivée

L'observation des données constitue un enjeu fondamental dans la mise en œuvre des politiques de transition. En effet, les priorités d'action des territoires sont déterminées à partir de jeux de données fiables, robustes et compréhensibles.

En Bretagne, la mise à disposition des données climatiques repose sur des dispositifs partenariaux mis en place et financés par la Région et l'Etat : Air Breizh et l'Observatoire de l'Environnement de Bretagne (OEB). Air Breizh produit et fournit les données de consommation énergétique et les données d'émission de gaz à effet de serre (GES). L'OEB collecte des données existantes (dont celles d'Air Breizh) dans des bases de données nationales, les croise, et les valorise sous forme d'indicateurs, de tableaux, de graphes, de cartes, et d'outils de data visualisation mis à disposition des territoires. La Région valorise l'ensemble de ces travaux via le déploiement de la plateforme Terristory qui permet à toutes les collectivités bretonnes de piloter leur transition en accédant à des données climatiques et énergétiques récentes et territorialisées.

Afin d'apporter une meilleure lecture de la problématique climatique, l'OEB poursuivra ses travaux sur l'empreinte carbone globale de la Bretagne. En effet, cet indicateur permet une mesure de l'impact du modèle économique actuel

et de nos modes de vie en termes d'émissions de gaz à effet de serre eux mêmes associés à un ensemble de choix sociétaux, le poids carbone des biens de consommations dépassant de loin les émissions des ménages via l'utilisation de leurs véhicules ou la combustion de gaz et de fioul dans leur logement. L'indicateur de l'empreinte carbone globale permet ainsi de compléter l'état des lieux régional en repositionnant le territoire Breton dans le contexte économique de la globalisation.

Dans le cadre de la stratégie régionale d'adaptation, un **observatoire du climat et de l'adaptation** vient d'être mis en place au sein de l'OEB pour collecter et mettre à disposition des territoires les données relatives à l'évolution du climat, à ses impacts sur le territoire et à l'adaptation au changement climatique. Le suivi du trait de côte fait l'objet d'une attention particulière.

Au-delà des données et indicateurs, des supports de communication, de vulgarisation et d'aide à la décision sont produits par l'OEB à destination principalement des collectivités et acteurs du territoire, ainsi que du grand public. Il donne également accès à un ensemble de données environnementales (eau, biodiversité, déchets...) à l'échelle de chaque EPCI.

Il est essentiel de conforter les missions d'observation en Bretagne et d'optimiser la gouvernance des données territoriales afin de pouvoir suivre et évaluer la mise en œuvre des stratégies régionales et territoriales. Il existe également un enjeu majeur d'appropriation des données par les territoires et le grand public. L'existence de ces outils au service de l'action des territoires et des partenaires fera l'objet d'une large diffusion.

1.2. Une ambition partagée à travers une trajectoire d'atténuation et d'adaptation qui engage concrètement les acteurs du territoire

Engager le territoire régional dans la transition énergétique et climatique constitue, depuis 2007, avec le vote en assemblée plénière du premier Plan Energie pour la Bretagne, une des priorités majeures de la Région. Cette dynamique de transition énergétique et climatique a été renforcée par la suite par l'adoption du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE) en 2013, puis, dans le cadre de la Breizh cop, avec l'élaboration du volet Energie Climat du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté en 2020. C'est aujourd'hui notre scénario énergie/climat de référence.

Ce dernier fixe pour la Bretagne un effort de réduction correspondant à une division par 2 des émissions de GES à l'horizon 2040 par rapport à 2015, et positionne la région dans une dynamique d'atteinte du facteur 4 à l'horizon 2050. Cette trajectoire est basée sur un travail de régionalisation des objectifs nationaux de la première stratégie nationale bas carbone (SNBC) publiée en novembre 2015.

Le SRADDET fixe également comme objectif le déploiement d'une stratégie en matière d'adaptation au changement climatique. Cette stratégie, dénommée « Breizh Hin », a été votée lors de la session du Conseil régional en date du 28 novembre 2019. Ce premier document de cadrage identifie les impacts du dérèglement climatique actuels et futurs en Bretagne, ainsi que les enjeux majeurs pour le territoire. La stratégie définit 6 axes pour adapter le territoire aux impacts du changement climatique :

- la connaissance et l'observation,
- la gouvernance et la formation des acteurs du territoire,
- l'éducation et la sensibilisation,
- l'aménagement du territoire et la gestion des risques,
- la préservation des ressources naturelles,
- l'accompagnement des acteurs économiques.

En 2020, l'Etat a adopté une nouvelle stratégie nationale bas carbone (dite SNBC 2) qui implique d'atteindre la neutralité carbone en 2050, rendant ainsi les objectifs du SRADDET bretons insuffisants, notamment pour l'horizon 2050. Il sera donc à modifier pour tenir compte de cette évolution réglementaire. La Région s'y est d'ores et déjà engagée auprès de l'Etat. La loi Climat et résilience renforce par ailleurs cette obligation en prévoyant la définition au plan national d'objectifs territorialisés qui devront être intégrés par les SRADDET en 2023.

Sans attendre l'évaluation et la révision réglementaire du SRADDET, la Région doit faire un choix d'anticipation, via une modification du SRADDET¹, ainsi que le prévoit la communication présentée lors de cette même session :

- en proposant une redéfinition profonde des objectifs énergétiques et climatiques bretons à l'horizon 2050, en introduisant 2030 et 2040 comme deux horizons de mobilisation intermédiaire, afin d'offrir la visibilité nécessaire à l'action ;
- en se dotant d'une stratégie d'adaptation renforcée, en appui sur des propositions opérationnelles.

Cet exercice complexe, qui sera piloté par la Région sur les deux prochaines années, doit s'appuyer sur les travaux nationaux (programmation pluriannuelle de l'énergie régionalisée, PNACC2) ainsi que sur les études régionales sectorielles en cours (étude prospective sur les GES agricoles, étude prospective adaptation des activités économiques...). Il sera réalisé en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés, à commencer par les collectivités, dont la mobilisation sera déterminante pour respecter la trajectoire fixée.

¹ L'article 83 de la loi climat et résilience publiée le 24 août 2021 modifie l'article L. 4251-9 du code général des collectivités territoriales comme suit : « I. – Lorsque les modifications ont pour objet l'intégration de nouvelles obligations directement imposées par la loi ou n'ont pas pour effet de porter atteinte à son économie générale, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires peut être modifié sur proposition du président du conseil régional. »

2. Le climat, enjeu structurant de la mandature qui s'ouvre

2.1. Un engagement politique fort, une action exigeante et responsable

Une priorité traduite dans la gouvernance politique



L'appropriation et la mise en œuvre des politiques climatiques par la Région est un processus exigeant qui nécessite une impulsion politique forte, avec un attachement de l'exécutif à cette transversalité. Le défi réside dans la mise en cohérence de l'ensemble des politiques régionales avec les objectifs climatiques d'atténuation et d'adaptation : mettre en œuvre de manière transversale la politique climat, impulser les dynamiques, partager une feuille de route avec des objectifs déclinés dans l'ensemble des politiques publiques régionales, et s'assurer de la mise en œuvre effective et du suivi des décisions prises.

La Commission Climat, transitions et biodiversité, aura un rôle clé dans l'appropriation de ces enjeux climatiques et de ce qu'ils impliquent au quotidien. Sur ce sujet, elle doit pouvoir s'organiser pour faire vivre le sujet climatique tout au long de l'année, favoriser la prise de conscience des élus, des responsables stratégiques et opérationnels à l'échelle de la région.

La priorité à la formation

Pour permettre aux élus régionaux d'exercer pleinement leurs responsabilités, un parcours de sensibilisation et de formation aux transitions, répondant en priorité à l'urgence climatique et écologique sera proposé dès le début 2022. Il sera constitué de plusieurs modules :

- Un **premier temps de sensibilisation** introduit par un grand témoin qui s'appuiera sur un atelier sur la **fresque du climat**, l'outil de référence pour s'acculturer à l'urgence climatique de manière systémique.

Le format classique de l'atelier de la Fresque du Climat se joue autour d'une table, par groupe de 6 à 8 participants.

Les 42 cartes sont distribuées en 5 lots successifs. Les participants doivent retrouver en équipe les liens de causes à effets pour reproduire la fresque du climat.

1

2

3

1h30 - RÉFLEXION : découvrir et mettre en lien les cartes puis co-construire la fresque.

0h30 - CRÉATIVITÉ : décompresser, s'approprier la fresque et créer un esprit d'équipe en l'illustrant.

1h - DEBRIEF : échanger sur ses émotions, questions, et dessiner des solutions individuelles et collectives.

- Un **module de base** présentera ensuite les enjeux et équilibres bretons sur le climat, les objectifs que nous devons atteindre et les leviers que l'institution régionale peut mobiliser pour y contribuer. Il sera accessible à tous les élus.
- Des **modules thématiques d'approfondissement** seront ensuite proposés en fonction des besoins exprimés (adaptation au changement climatique, bâtiment, mobilité, stockage carbone, agriculture et GES, énergie renouvelable, Biodiversité, Eau...).

Une Région qui agit en responsabilité et en transparence

Un Haut Conseil Breton pour le Climat pour éclairer les choix stratégiques de la Région

Les travaux d'élaboration du SRADDET et de la BREIZH COP ont permis d'expérimenter l'utilité d'un conseil scientifique pluridisciplinaire comme instance de gouvernance associée à la démarche. Ce conseil a été appelé à apporter, tout au long du processus, des avis sur la méthode, la cohérence des processus, les premières orientations et les contenus en construction. Ces avis reposaient sur une méthode scientifique, apportant un éclairage complémentaire aux avis d'opportunité, aux expertises professionnelles ou vécues, portés par d'autres acteurs.

Après le vote du SRADDET par l'assemblée régionale, le conseil scientifique de la Breizh COP a proposé au Conseil régional de pérenniser un accompagnement scientifique dans les domaines du climat et des transitions. Dans son

engagement pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources régionales a acté le projet de création d'une telle instance scientifique.

Pour être éclairée, la décision publique doit s'appuyer sur tous les outils d'expertise et d'aide à la décision pertinents. Ceci est encore plus vrai sur la question climatique, qui fait référence à des mécanismes et des ressorts particulièrement complexes. Ce qui est vrai au niveau international avec le GIEC, voire national avec le Haut Conseil pour le Climat, doit l'être également à la maille régionale pour tenir compte des particularités de notre territoire.

Afin de mettre en œuvre une instance scientifique qui réponde aux besoins et spécificités bretons et aux attentes des scientifiques qui en feront partie, le Conseil régional a souhaité la co-construire. Ainsi, suite à des échanges avec les instances fédératives de recherche et plusieurs universités bretonnes fin 2020, un groupe de préfiguration de 18 experts s'est constitué. Le fonctionnement du futur Haut Conseil Breton pour le Climat tel que présenté dans ce rapport s'appuie sur la proposition de ce groupe.

Le Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC) aura pour principale mission d'éclairer, par ses avis et ses recommandations, le Conseil régional sur la cohérence des stratégies de territoire qu'il porte et de ses politiques au regard des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation du changement climatique), et de préparation de la Bretagne aux impacts en cours et à venir du changement climatique (adaptation). En cela, il s'inspire fortement du Haut Conseil pour le Climat national. Par ailleurs, et en complément, le HCBC contribuera à l'information générale des élu.e.s et du grand public sur le changement climatique et ses impacts en Bretagne. Sur cet aspect indispensable à une citoyenneté éclairée, il s'inspire des groupes d'experts sur le climat qui existent dans d'autres régions françaises.

Pour mener à bien ses missions, le HCBC s'inscrit dans un principe d'indépendance et de dialogue avec le Conseil régional et le CESER, et se verra doté de moyens dédiés.

Ce rapport pose le principe de la création de ce Haut Conseil Breton pour le Climat. Il vous sera proposé, lors de la session budgétaire de février 2022, d'acter la nomination de ses membres, sa feuille de route et les moyens alloués.

Par ailleurs, il lui a été demandé de porter un premier avis sur la stratégie régionale d'adaptation. Ce dernier devrait être porté à la connaissance de l'Assemblée régionale au cours du premier semestre 2022.

Des associations fortement mobilisées sur lesquelles il convient de s'appuyer

Dans la nécessaire mobilisation générale, entre les institutions, les entreprises et le grand public, les associations ont un rôle déterminant à jouer. Déjà fortement actives dans la fonction de sensibilisation de tous et l'invention de solutions nouvelles, impliquant les acteurs « par le bas », en prise directe avec les réalités vécues, elles sont un lien permanent et indispensable entre la décision publique et la mobilisation citoyenne.

La Bretagne bénéficie en ce domaine d'un avantage comparatif, au regard de la densité de son tissu associatif et de la vigueur de son activité. L'engagement associatif dans les domaines écologique et climatique est d'ores et déjà puissant. Il a contribué dans l'histoire à de nombreuses alertes et prises de conscience, il doit être conforté et soutenu. C'est d'autant plus vrai que si l'activité associative est forte, elle n'en est pas moins, comme toutes les autres strates de la société, fragilisée par les évolutions sociétales et les conséquences sociales de la crise sanitaire.

Très tôt, la Breizh Cop a souhaité s'appuyer sur l'engagement associatif. Un collectif associatif a ainsi été associé au comité de coordination de la démarche et a été très fréquemment mobilisé pour entendre ses propositions et susciter son engagement. Au terme d'une demi-journée de travail, en juin 2020, lors de la semaine de Saint-Brieuc, une proposition d'alliance pour les transitions entre monde associatif et collectivités publiques avait aussi été élaborée. Le travail pourrait être relancé.

Le BEGES comme outil de mesure et le Plan de transition comme trajectoire

L'action de la Région cheffe de file de la transition énergétique et climatique a valeur d'exemple, elle a le devoir d'agir sur ses propres compétences et sur l'ensemble de son fonctionnement pour respecter la trajectoire énergétique et climatique fixée dans le SRADDET.

Cette ambition sera atteinte grâce à la bonne appropriation des enjeux par l'ensemble des services. La formation des agents territoriaux à la transition écologique et climatique étant indispensable à la construction d'une culture commune et à la mise en œuvre des actions opérationnelles, dans le quotidien de leur action, il sera par conséquent proposé :

- de formaliser un plan de formation décliné pour chacun des agents en fonction de ses besoins et de la responsabilité de sa mission dans l'atteinte des objectifs climatiques;
- d'intégrer la thématique du climat dès l'accueil des nouveaux arrivants
- de créer un réseau de correspondants climat dont le rôle consiste à irriguer l'ensemble de la collectivité au quotidien.

L'administration régionale encouragera et mettra en valeur l'engagement et les initiatives de ses agents en matière de résilience et de transition écologique.

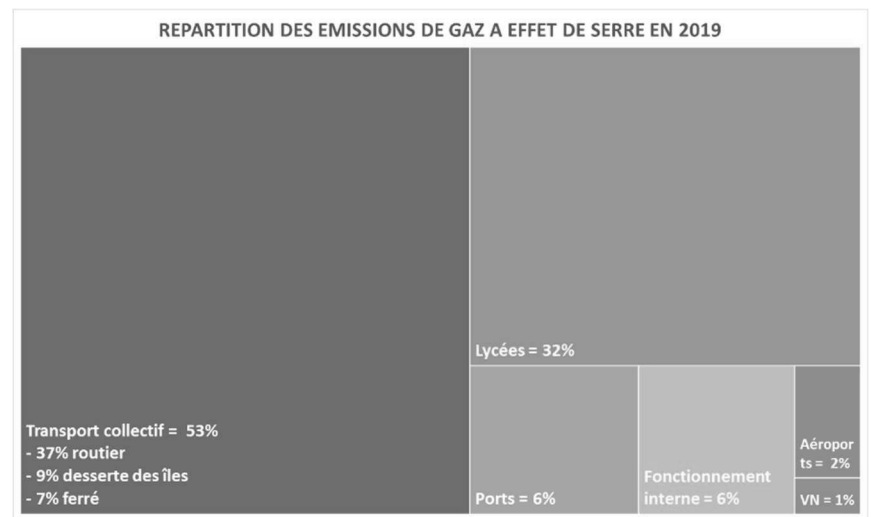
La mise en musique de ce plan d'actions transversal, mobilisant toutes les politiques régionales, appellera des moyens financiers et humains importants à court et long terme qu'il convient de bien évaluer.

Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) est un exercice réglementaire qui s'impose tous les trois ans aux collectivités de plus de 50 000 habitants, conforté par la loi relative à l'énergie et au climat (LEC) du 8 novembre 2019. La Région recense, depuis 2009, les émissions de gaz à effet de serre générées par son fonctionnement, son patrimoine et l'exercice de ses compétences, et a fait le choix volontariste de collecter l'ensemble de ces données annuellement.

À la faveur de la Breizh Cop, le BEGES est devenu un véritable outil de pilotage pour évaluer l'impact environnemental du fonctionnement quotidien de la Région et des services aux Breton-ne-s. En 2020, la Région a choisi de s'investir davantage dans la réalisation de son BEGES, en formant ses équipes à la Méthode Bilan Carbone® afin d'internaliser sa production.

En 2019 les émissions de gaz à effet de serre de la Région sont évaluées à 189 000 teq CO₂, soit une augmentation de 2% par rapport au BEGES précédent (année 2018) – sans modification de périmètre d'évaluation contrairement aux années précédentes – en raison de l'amélioration de la collecte des données.

Le graphique ci-dessous met en valeur les deux principales compétences de la Région que sont « Transports » et « Education et formation ». **Le BEGES dans son intégralité est annexé à ce rapport.**



2.2. Un devoir de responsabilité dans le fonctionnement de la collectivité régionale et l'exercice de ses compétences propres

Un plan de transition avec des objectifs ambitieux de réduction des GES

Une révision du BEGES est prévue par l'article 28 de la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019, qui précise qu'un plan d'actions est désormais requis. Il est demandé une quantification des actions et moyens envisagés avec dans la mesure du possible un alignement avec la SNBC2, un bilan des actions passées et la justification des écarts.

En 2020, la Région a acté le principe d'élaboration d'un **plan de transition**, devant permettre d'objectiver sous l'angle carbone les nouvelles trajectoires politiques à définir sur les postes principaux d'émissions de GES. Ce plan, actuellement en cours de construction, est composé d'actions dont la mise en œuvre **aux horizons 2030 et 2050 vise une réduction respectivement de 33% et de 65% par rapport aux émissions de 2018.**

Les principaux leviers identifiés sont :

- La rénovation de notre parc de bâtiments (lycées et tertiaire), mais également notre capacité à installer sur notre patrimoine des infrastructures de production énergétique moins carbonées, car les économies de GES générées par ces choix d'équipements viennent en soustraction de notre bilan d'émissions de GES global,
- La décarbonation des transports à la fois pour les déplacements domicile-travail et professionnels mais également pour le réseau Breizh Go qu'il soit effectués par train, car ou navire,
- Une alimentation plus durable dans les établissements scolaires,
- Un approvisionnement énergétique issu d'énergies renouvelables,
- La sensibilisation et l'acculturation de l'ensemble des élus et du personnel de la Région.

Il conviendra dès 2022 de construire un nouveau volet dans le plan de transition au changement climatique du patrimoine régional ; les actions suivantes posent un référentiel pour les bâtiments régionaux, impact du changement climatique sur les ports, ...

Une fois consolidé, le plan de transition sera soumis au vote de l'assemblée régionale au second semestre 2022. Les premières pistes d'actions sont actuellement en cours d'élaboration, à titre d'exemple :



Le plan énergie des lycées, un vaste programme pour réduire l'empreinte énergétique et climatique de notre patrimoine immobilier

Adopté mi-mai 2019, le Plan Energie lycées répond à l'objectif de la Breizh Cop « pour une Bretagne de la sobriété », et s'est décliné dans les lycées publics au travers de nombreuses actions ces deux dernières années : des démarches opérationnelles sur les différents établissements et des travaux d'ingénierie en vue d'accroître les connaissances et ainsi la maîtrise du volet énergétique sur le périmètre.

Des travaux de restructuration énergétique visant à améliorer les performances des enveloppes des bâtis ont été initiés. Le projet de restructuration des façades qui intégrait notamment l'isolation thermique par l'extérieur et le remplacement des menuiseries d'un des deux principaux bâtiments sur le lycée Jean Marie Le BRIS à Douarnenez, en est une parfaite illustration. De même, des actions sur les dispositifs de production de chaleur et notamment le recours aux énergies renouvelables ont été initiées et réalisées : deux lycées rennais ont été raccordés au réseau de chaleur urbain présentant un mix énergétique avec une part d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) de 68 %. Cinq projets de raccordement dans les 3 ans à venir sont validés et une quinzaine d'études d'opportunité sont en cours. Le remplacement de chaudières fonctionnant par l'intermédiaire de combustible fossile se concrétise également sur les établissements en déployant des installations utilisant de la biomasse comme l'illustre la mise en service de la chaufferie biomasse du lycée des métiers du bâtiment de Pleyben. L'ensemble de ces actions visant une sobriété et une transition énergétique sont valorisées par des CEE (certificats d'économies d'énergie). A titre d'illustration, les travaux immobiliers entrepris sur la période 2017 - 2020 représente près de 500 000 euros de recettes de CEE pour la collectivité. Des actions de sensibilisation auprès des usagers que sont les apprenants, les enseignants, les équipes techniques et administratives par l'intermédiaire du concours CubéS visant la réduction des consommations dans les lycées, se sont également déroulés au sein de 8 lycées bretons.

Au plan Energie lycée adopté par la collectivité s'ajoute désormais une nouvelle obligation réglementaire : le Décret Tertiaire qui impose l'atteinte de niveaux de consommation énergétique aux horizons 2030, 2040 et 2050. Une démarche d'ingénierie est actuellement à l'œuvre afin d'apprécier les résultats en terme de gain et de niveau de performance énergétique suite de la mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier et du Plan Energie lycée et de proposer une stratégie d'intervention complémentaire sur le parc pour atteindre les différentes cibles du décret. Pour ce faire, une évaluation de la performance des 115 lycées est en passe d'être achevée et une campagne d'audits qui complètera la vingtaine d'études déjà menée, a été initiée et se déroulera jusqu'en 2024 afin de parfaire la connaissance de la collectivité sur son patrimoine bâti.



« Bien-manger dans les lycées », une alimentation de qualité au service du climat

L'alimentation durable en restauration collective est à la croisée de plusieurs politiques régionales et notamment des stratégies de transition écologique et énergétique car il existe un lien direct entre changement climatique, préservation de l'environnement, alimentation et ses conditions de production.

Du fait de sa compétence en matière de restauration scolaire dans les 115 lycées publics bretons (+ de 10 millions de repas servis chaque année) mais aussi parce que les lycéens sont les consomm'acteurs de demain, la Région Bretagne a lancé un plan d'actions ambitieux en faveur du « bien manger dans les lycées », déclinaison de la feuille de route « s'engager pour le Bien manger pour tous » de la Breizh Cop.

Ce programme vise à améliorer la qualité et l'origine des denrées alimentaires (produits frais, de saison, de proximité, bio, sous labels) et à lutter contre le gaspillage alimentaire et à réduire les emballages. Il s'agit également de mettre en œuvre des actions de sensibilisation à une alimentation durable et équilibrée à destination des lycéen.ne.s.

Afin que cette démarche globale d'amélioration de la qualité en restauration demeure accessible à tous, la Région a voté en octobre dernier la mise en place d'une tarification unique et sociale de la restauration scolaire à partir du 1er septembre 2022. La nouvelle grille tarifaire sera adossée au quotient familial.

Enfin, la Région conduit actuellement un travail d'analyse des menus qui sont servis dans les lycées dans le but de mesurer l'impact de la compétence restauration sur les émissions de gaz à effet de serre.



La décarbonation des flottes régionales, un enjeu structurant pour la Région et pour la Bretagne

L'évolution du réseau BreizhGo (train, car, bateau) est sous deux aspects un levier pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre : d'une part grâce à la baisse du nombre de voitures qu'il génère avec le report modal et d'autre part grâce à la mutation des véhicules BreizhGo vers des carburations plus neutres.

Au-delà du report modal de la voiture vers les transports en commun qui permet de rejeter moins de carbone dans l'atmosphère, les autocars du réseau BreizhGo (1034 cars interurbains et 1070 cars scolaires en 2019) devront, dans les années à venir, être renouvelés avec des énergies à plus faible impact environnemental. Si l'utilisation du GNV a peu d'impact sur la baisse des émissions de CO₂, le bioGNV représente à court terme la solution technologique la plus mature et à même de répondre à l'objectif avec 0,6 kg de CO₂ émis par kilomètre (le diesel Euro 6 émet 2,6 kg de CO₂ par kilomètre). L'expérience de la région régionale des transports Illévia, qui possèdera 31 véhicules roulant au bioGNV en 2022 (sur 57), offre un recul intéressant pour affiner la stratégie à mener sur le reste du territoire.

Afin de garantir un coût supportable pour la collectivité, il sera proposé de maintenir le rythme des renouvellements de véhicules prévus initialement dans les contrats dont le terme est en 2028 (Finistère et Ille-et-Vilaine) ; ces véhicules seront remplacés par du matériel bioGNV. L'affectation géographique de ces véhicules sera tributaire des lieux d'implantations des stations publiques d'avitaillement actuellement en cours de déploiement. Des renouvellements volontaires pourront être opérés à la marge si des opportunités de mutualisation d'infrastructures d'avitaillement ou de maintenance permettent des économies d'échelle. Pour les contrats dont les renouvellements sont prévus en 2025 (Morbihan et Côtes d'Armor ; 160 véhicules), il sera demandé aux candidats des propositions volontaristes en la matière à l'image du renouvellement de la ligne Pontivy-Rennes qui à partir du 1^{er} janvier 2022 bascule progressivement pour atteindre le 100% bioGNV en septembre 2022.

85% des voyages en TER sont des trains électriques. Pour le reste, les trains thermiques en circulation sur les axes ferroviaires non électrifiés du réseau breton (23 trains sur 59 représentant 17% du total des km parcourus), devront également évoluer vers d'autres technologies (batteries, hydrogène...) afin de diminuer leur impact qui est aujourd'hui de l'ordre de 5,39 kg de CO₂ par kilomètre. Les lignes de desserte fine du territoire semblent plutôt bien adaptées à la solution train batterie ; les réserves sur l'autonomie et les modalités d'approvisionnement seront étudiées plus finement en 2022. A horizon 2025-2029, les opérations mi-vie pourraient permettre la conversion de 11 trains bi modes (électriques/diesel) vers cette technologie batterie. A plus long terme (2030-2035), 15 TER diesel arriveront en fin de vie. La technologie hydrogène sera étudiée dans le cadre de ces renouvellements.

Enfin, la desserte des îles bretonnes par bateau représente un dernier axe d'intervention concernant la décarbonation des flottes régionales. Le renouvellement des bateaux devra intégrer de nouvelles motorisations, notamment hydrogène, issues de sources d'énergies renouvelables. Cette technologie pourra dans un premier temps être expérimentée sur du transport de marchandises dans des territoires où des écosystèmes hydrogène se développent.

Le Plan de transition devra affiner la stratégie de décarbonation des flottes régionales (train, car, bateau). Une approche théorique du coût global sera systématisée pour chaque renouvellement ou acquisition.



Un plan de mobilité interne pour réduire l'impact environnemental de la Région et améliorer la qualité de vie au travail des agent.e.s

La Région a l'ambition de réduire la part de la voiture solo dans les déplacements domicile-travail de ses agent.e.s de 20% d'ici 2025 et de 40% d'ici 2030.

Afin de répondre à ces objectifs, un plan d'action a été élaboré. Celui-ci comporte un ensemble de mesures qui concernent les infrastructures de la Région, son organisation et sa politique d'action sociale.

En voici les principaux axes :

Axe 1 : Adapter nos pratiques de travail pour éviter les déplacements

Axe 2 : Inciter à prendre les transports en commun

Axe 3 : Favoriser la mobilité active

Axe 4 : Promouvoir les mobilités partagées

Axe 5 : Opter pour des déplacements moins polluants

Axe 6 : Animation, sensibilisation et évaluation



Un observatoire des données de l'achat public pour protéger notre politique d'achat économiquement responsable

La création de l'observatoire des données de l'achat public, outil singulier à l'échelle nationale, a été actée lors de l'élaboration du schéma des achats économiquement responsables, voté en session du Conseil régional de juin 2018.

Cet observatoire répond à la nécessité pour les acteurs publics d'afficher une plus grande transparence sur l'atteinte de nos objectifs en matière d'empreinte écologique et de progrès social, et d'améliorer l'efficacité de la dépense publique en faveur des territoires. Par anticipation, il nous permet de suivre les mesures relatives à la commande publique de la loi « Climat et résilience » du 24 août 2021, laquelle inclut plusieurs mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique. Parmi ses mesures, on notera celles d'ores et déjà déployées en application de notre schéma des achats économiquement responsables :

- Prise en considération des engagements sociaux et environnementaux des entreprises lors de la passation et de l'exécution des contrats de la commande publique.
- Développement de la pratique du sourcing auprès d'entreprises développant des solutions innovantes contribuant à la mise en œuvre des transitions sociales, énergétiques et climatiques.
- Systématisation de l'allotissement géographique afin de permettre aux opérateurs économiques, notamment des TPE/PME, de candidater au plus près de leurs entreprises, et diminuer l'émission de gaz à effet de serre.
- Prise en compte des approches en coût global lors de l'évaluation de besoins et l'analyse des offres pour apprécier son impact notamment en matière d'externalités environnementale.
- Dans les domaines de la construction, de l'achat de mobilier et d'équipements et services numériques, prise en compte de l'économie circulaire dès la définition du besoin, l'intégration des critères / clauses relatifs à l'économie circulaire tels que : la durée de vie des produits et leur recyclabilité, l'intégration de matériaux biosourcés, recyclables, écoconception, intégration de produits biosourcés, issus de réemploi, de l'économie de la fonctionnalité, du partage, ainsi que la prise en compte de la performance environnementale des produits.
- Dans le domaine de la construction, anticiper l'obligation que 20% des bâtiments intègrent des éco-matériaux en 2028.



Des plantations le long des voies navigables pour séquestrer du carbone

Au titre de sa compétence sur les voies navigables, la Région gère un domaine de près de 5 500 ha correspondant à l'emprise des voies navigables et leurs dépendances vertes. Ces dépendances vertes (boisements et prairies) séquestrent 3400 tCo2 par an, soit 1,8 % des émissions de la Région Bretagne. Afin de contribuer au plan de transition, la Région envisage de boiser 12 ha d'ici 2030, sur les propriétés du domaine public fluvial (4 ha), et par l'acquisition de terrains adjacents aux voies navigables (8 ha). L'objectif de ces plantations est double : séquestrer du carbone et restaurer les continuités écologiques (trame verte). La recherche de terrain à boiser cible donc les secteurs favorables à la restauration des continuités écologiques. Le coût est évalué à 450 000 € comprenant la plantation des arbres, l'entretien, le remplacement des arbres morts durant 3 ans et l'acquisition de terrains. L'ensemble de l'opération sera assuré par la direction des voies navigables qui possède les compétences techniques et administratives pour ce projet.



Des engagements existants et à renforcer pour un numérique plus responsable

Adoptée en février 2020, la feuille de route “S’engager en faveur de stratégies numériques responsables pour le territoire breton” et son premier axe « Promouvoir un numérique responsable » constitue la première étape de la prise en compte de ces enjeux pour développer un numérique soutenable c’est-à-dire plus respectueux de notre environnement, plus accessible et plus éthique. Elle sera précisée et adaptée en ce début de mandat.

Afin de concrétiser son engagement, la Région s’est lancée dans un processus de labellisation Numérique Responsable et l’a obtenu en janvier 2021. La Région est devenue, à ce titre, la 2^{ème} collectivité territoriale de France à obtenir le label et la 1^{ère} Région de France. Par cette démarche, elle se saisit de sa responsabilité politique à agir pour réduire l’impact du numérique et, tout particulièrement, son impact sur l’environnement et le climat.

Le plan d’action issu du label se décline en 6 thématiques et 20 actions qui se concrétiseront sur la période 2021 et 2023. D’ores et déjà, plusieurs de ces actions ont été lancées afin de réduire l’impact du numérique de la collectivité sur l’environnement et d’initier une dynamique numérique responsable sur l’ensemble du territoire :

- Mesurer précisément l’impact du numérique de la collectivité sur l’environnement en réalisant un BEGES transversal dédié au numérique en lien avec le BEGES régional pour repérer les leviers de réduction à fort impact et atteindre l’objectif de baisse de 24% des émissions de GES numériques.
- Sensibiliser l’ensemble des agents de la collectivité aux enjeux de l’impact du numérique sur l’environnement et faire émerger des talents au sein des directions sur les enjeux de numérique responsable.
- Atteindre le chiffre de 100% des matériels Région Bretagne à entrer, en fin de cycle de vie, en filière de réemploi informatique bretonne.
- Mobiliser les fonds européens 2021-2027 sur les enjeux de numérique responsable et soutenir les projets de transition numérique responsable des collectivités bretonnes qui souhaitent s’engager.
- Promouvoir au sein d’un think and do tank numérique responsable le partage d’initiatives, le retour d’expériences et la co-conception d’actions territoriales au sein de l’écosystème numérique breton.
- Généraliser l’écoconception des services numériques de la Région en expérimentant en premier lieu cette démarche sur le projet de plateforme de services numériques.

Ce plan d’actions répond aux enjeux législatifs récents sur la lutte contre le changement climatique :

La loi AGEC de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l’économie circulaire qui imposera, à terme, 20% de matériel issus du réemploi dans les parcs de matériels numériques des collectivités

La loi REEN du 2 novembre 2021 relative à la réduction de l’empreinte environnementale du numérique qui imposera en 2025 au collectivités de plus de 50 000 habitants, l’élaboration d’une stratégie numérique responsable

2.3. Intégrer progressivement l’enjeu climatique dans l’ensemble des politiques régionales

Toutes les politiques régionales sont susceptibles de contribuer à l’atténuation et/ou l’adaptation face au changement climatique. L’ambition de ce mandat est de les faire évoluer en ce sens, progressivement, mais en assumant la nécessité de réinterroger nos dynamiques, nos priorités dans l’allocation de nos moyens et de redéfinir certaines trajectoires, dans un objectif de conduite d’une politique climatique la plus intégrée possible.

Il s’agit également de réaffirmer cette ambition, de reformuler et renforcer nos objectifs, de réviser nos priorités et méthodes de travail. Il convient aussi d’articuler cette dynamique avec les outils dont nous disposons et les démarches stratégiques qui sont ou seront engagées. Le lancement lors de cette même session des travaux de modification du SRADDET pour tenir compte des obligations légales nouvelles permettra de réviser nos trajectoires en matière climatique comme sur la question du foncier. L’engagement des travaux d’élaboration du SRDEII², du CPRDFOP³ et du SRESR⁴ dans un plan intégré des transitions économique et sociale est aussi un vecteur majeur d’accélération de ces transitions. La finalisation des outils de programmation financière que sont le CPER et les Programmes Opérationnels des fonds européens seront également mis en cohérence avec ces objectifs de transitions.

² Stratégie régionale de développement économique d’innovation et d’internationalisation

³ Contrat de plan régional de développement des formations et de l’orientation professionnelles

⁴ Schéma régional de l’Enseignement supérieur et de la recherche

Le lien aux territoires

La réussite des transitions résultera de l'articulation entre les actions mises en œuvre au plan mondial et national d'une part et celles qui résulteront des engagements locaux d'autre part. Rien ne se fera d'efficace sans les unes ou les autres.

Au plan régional, il en est de même et la complémentarité d'action entre Conseil régional et l'ensemble de ses partenaires locaux, au premier rang desquels les EPCL, est un enjeu essentiel. Il est encore renforcé par le partage de compétences existant entre le Conseil régional et les intercommunalités sur les thèmes aussi essentiels aux transitions que ceux du développement économique, des mobilités, et des questions environnementales. Si la Région a sur ces sujets une responsabilité de chef de file, l'efficacité de l'intervention publique appelle une forte cohérence des actions, reposant à la fois sur un dialogue stratégique et une mise en œuvre opérationnelle coordonnée.

C'est ce que le Conseil régional entend conduire et proposer à ses partenaires en articulant, d'une part, un dialogue stratégique à l'échelle, au moins, des SCOTs, permettant de faire converger les orientations des uns et des autres au regard des défis des transitions et notamment du déficit climatique, et d'autre part, des logiques de contractualisations opérationnelles sur les politiques que sont le développement économique, les mobilités ou les questions d'aménagement, avec les EPCL, clairement positionnés comme nos premiers partenaires locaux.

Les Pactes de cohérence avec les territoires permettront ainsi de partager nos visions des grands enjeux liés aux transitions et en particulier à la transition climatique. Les problématiques liées aux trajectoires de réduction des gaz à effet de serre, les spécificités du territoire, ses retards ou au contraire ses avancées, y seront prises en compte et pourront appeler des accompagnements différenciés, dans des conventionnements opérationnels.

Un budget vert pour orienter l'action publique vers la neutralité Carbone

Lancée en 2021, la budgétisation verte permet d'identifier les dépenses par nature et par fonction favorables ou défavorables à l'environnement et celles pour lesquelles il existe un levier d'action.

L'expérimentation initiée début 2021 vise à définir et valider un cadre robuste pour le développement de la démarche, et à identifier les conditions de son intégration aux processus et procédures budgétaires, aux systèmes d'information et aux circuits de décision et de validation des projets de la Région.



Dans ce cadre, il a été décidé d'analyser dans un premier temps le compte administratif 2020 de la collectivité sous l'angle du climat autour des deux axes : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. L'analyse a été conduite, d'une part, au travers d'un travail collaboratif avec 5 Directions expérimentatrices volontaires (DCEEB, DIL, DITMO, DIRECO et DEFTLV) et d'autre part, via un travail réalisé par l'équipe projet (DFE / DCEEB) concernant le reste du budget.

Si l'objectif est de définir une méthodologie robuste sur le volet Climat dès le BP2022, ce projet s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, en lien notamment avec la capacité de la collectivité à collecter les données nécessaires à l'exercice. Il est ainsi prévu d'améliorer la démarche tout au long du mandat. Le résultat de ces premiers travaux sera annexé au Prochain budget primitif et présenté lors de la session de février 2022.

La commande publique comme levier d'action pour l'intégration au quotidien des enjeux climatiques

Mieux prendre en compte les enjeux climatiques lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique est aujourd'hui un impératif tant elle représente un levier majeur d'efficacité et d'exemplarité de l'action publique, en direction des citoyen-ne-s comme des entreprises de notre région. Ce sont bien les trois composantes du développement durable (économique, sociale, environnementale) que tout contrat de la commande publique doit désormais prendre en compte cumulativement. À cet égard, les performances écologiques et sociales deviennent, comme les éléments de coûts, des critères incontournables en matière d'achat public.

Adopté en juin 2018, le schéma des achats économiquement responsables s'applique à tous les achats de la Région et de ses mandataires, en qualité de pouvoir adjudicateur ou en qualité d'entité adjudicatrice, pour tous ses contrats : marchés publics et concessions, lesquels représentent en moyenne une dépense publique de 250 millions d'euros.

La révision de ce schéma interviendra en 2022 et visera à rehausser le niveau d'exigence de la collectivité afin de contribuer à l'accélération des transitions et au soutien renforcé aux entreprises bretonnes.

L'évaluation de l'atteinte des objectifs sera, quant à elle, réalisée grâce à l'observatoire des données de l'achat public.

L'éco-socio-conditionnalité des aides comme outil permettant de l'action régionale

L'enjeu climatique est présent dans l'ensemble de l'action régionale. Il l'est quand la Région agit comme employeur, comme propriétaire, et dans son fonctionnement quotidien, il l'est quand elle agit en maîtrise d'ouvrage directe, sur ses responsabilités de service public, en matière de transports ou de lycées, il l'est quand elle met en œuvre des dispositifs d'intervention directement orientés vers les questions écologiques et climatiques. Il doit désormais l'être aussi quand le dispositif ou la politique publique régionale n'est pas directement dédiée à la question climatique.

C'est l'objet des démarches de conditionnalité des accompagnements que de prévoir l'intégration du questionnement lié au climat, systématiquement, quelle que soit l'action.

C'est le principe qui a été validé par le Conseil régional dès sa session de juillet 2020 qui a retenu le cadre suivant :

- Une conditionnalité progressivement généralisée à l'ensemble des politiques,
- mise en œuvre dans un esprit articulant exigence et pragmatisme, il s'agit donc plus d'encourager que de sanctionner, pour autant, le principe d'une possible inéligibilité à l'accompagnement régional sera assumé,
- des critères clairs et en nombre limité, dont l'application est adaptée à chaque politique et à chaque action pour assurer sa pertinence,
- une application différenciée selon le type d'acteurs concernés : collectivités publiques, entreprises, associations, individus.

Sur le critère du climat, les conditions posées par le Conseil régional sur ses interventions pourront retenir les principes suivants :

Pour les collectivités territoriales.

La Région entend encourager la mise en œuvre de stratégies climatiques ambitieuses et leur accélération. Le critère d'éligibilité portera à court terme et dès 2022 sur l'obligation légale de mise en œuvre d'un PCAET. A défaut sera regardé pour le territoire son engagement sur l'un des appels à projets plan climat de la Région. A défaut et dans le cadre des pactes de cohérence territoriaux, seront discutés des engagements sur une démarche en ce sens.

Au-delà de l'éligibilité, des critères plus qualitatifs seront élaborés dans les six mois à venir pour permettre une analyse plus fine de la pertinence et de l'ambition des démarches territoriales au regard des objectifs de la Breizh COP. Des accompagnements spécifiques pourront alors être proposés et mis en œuvre dans le cadre des pactes territoriaux à partir de 2023. Pourra alors être exigée une réelle planification climatique avec des objectifs pertinents d'atténuation et d'adaptation.

Pour les entreprises et associations.

- Encourager les entreprises ayant engagé un bilan carbone ou un Diag Eco Flux et des actions de correction.
- Favoriser les entreprises engagées dans des démarches de RSE.
- Soutenir les exploitants agricoles engagés dans un contrat de transition agro écologique

Selon le type de projets.

Des critères d'analyse et d'exigence seront retenus pour déterminer les conditions et le niveau de l'accompagnement régional des projets portés par les acteurs. Ces critères devront être finement adaptés au type de projet : mobilité, immobilier, aménagement, développement d'activité etc...

3. Un processus de réorientation des politiques régionales d'ores et déjà engagé, amené à se poursuivre sur la durée de la mandature

Sont présentées ci-dessous, sans exigence d'exhaustivité, les nombreuses dynamiques déjà engagées ou devant l'être, qui constituent des premières pistes de travail pour le mandat.

3.1. Une politique énergétique résolument tournée vers le « moins de carbone »

Au regard des enjeux climatiques et du profil énergétique de notre région, il semble nécessaire d'agir :

- D'une part sur la **réduction des consommations d'énergie** dans le bâtiment (le renouvellement du parc étant de 1% par an, l'enjeu se situe sur la rénovation performante et massive du parc existant) et les transports (en particulier la promotion des modes doux et des transports collectifs). La maîtrise des consommations d'énergie et l'efficacité énergétique sont des secteurs clés pour agir sur la facture énergétique des territoires, des entreprises et des ménages.
- D'autre part sur l'**augmentation de la production d'énergie renouvelable** en exploitant tous les potentiels existants dans la région (avec une priorité au développement de l'éolien terrestre, des énergies marine, du solaire photovoltaïque et de la biomasse), et en impliquant davantage collectivités et citoyens pour le développement de ces projets.

Une priorité à donner aux économies des consommations énergétiques

Développer des politiques publiques et des initiatives privées permettant d'aller vers d'importantes économies d'énergie est un défi majeur, notamment dans le secteur du bâtiment. La Région n'est pas en première ligne de responsabilité sur ces enjeux et notamment ceux de l'habitat. Elle entend néanmoins apporter sa contribution et, en concertation étroite avec l'ensemble des autres acteurs du domaine, se propose, en complémentarité des actions déjà en place, de favoriser une dynamique nouvelle en faveur de la sobriété énergétique :

Un outil de tiers financement régional pour la rénovation énergétique des logements

La réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre des logements est un enjeu majeur pour la Bretagne, caractérisée par une prédominance de l'habitat individuel (les logements représentent 75% des consommations d'énergie du secteur du bâtiment en Bretagne). Deux leviers pourraient être actionnés par la Région pour massifier la rénovation énergétique des logements :

- **Pérenniser le service public en place pour informer, conseiller et accompagner les ménages**, en poursuivant le soutien de la Région Bretagne au portage et à l'animation du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique)
- **Agir sur le financement des projets des ménages**
Une société publique de tiers-financement, engagement politique de la campagne, serait susceptible de constituer un levier puissant pour entraîner les ménages à faibles ressources dans la rénovation de leur logement. La Région engagera en 2022 la phase de préfiguration de cette société.

Un observatoire régional de la rénovation énergétique pour évaluer l'impact des politiques publiques

Il existe une vraie dynamique de rénovation thermique en Bretagne, même si elle est difficilement qualifiable et quantifiable par manque de données précises. Il est ainsi proposé aux partenaires de la Région de mettre en place un Observatoire de la Rénovation Énergétique en Bretagne pour observer et caractériser le chantier de la rénovation en région et mesurer son impact en matière de réduction d'émissions de GES. Il s'agira également d'évaluer l'impact des dispositifs d'aides, de proposer des pistes d'ajustement, et de capitaliser des retours d'expérience sur le parcours et l'accompagnement proposés aux ménages et aux entreprises.

Un programme régional pour l'efficacité énergétique des bâtiments

Conformément à l'article 188 de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, la Région élaborera en 2022 son Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE). Le PREE définit "les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire".

Il permettra de favoriser la complémentarité des politiques publiques et de renforcer la mobilisation des acteurs publics et privés autour d'objectifs communs. Une attention particulière sera portée à l'enjeu de la formation des artisans.

Une Bretagne décarbonée

Le développement de toutes les énergies renouvelables constitue un axe stratégique majeur. La Région agira pour favoriser l'acceptabilité locale des projets d'EnR. Il s'agit d'un enjeu important pour renforcer l'appropriation de la transition énergétique par les citoyens et les collectivités et atteindre nos objectifs en termes de production d'énergies renouvelables.

Cette action volontariste visera la mise en place d'un réseau de conseillers à destination des collectivités pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques, la rédaction en 2022 d'une feuille de route régionale pour le déploiement du solaire photovoltaïque sur le territoire breton et la poursuite de l'accompagnement des territoires via les appels à projets dédiés à la planification locale des EnR et à la mobilisation des citoyen.ne.s dans les Plans Climat.

Pour accompagner le développement de ces énergies renouvelables dans tous les territoires de Bretagne, la Région agira, aux côtés de ses partenaires, pour en favoriser les dynamiques d'émergence et de co-construction : cette approche permettra sans doute d'en faciliter les conditions d'acceptabilité à terme. A ce titre, le recours aux financements participatifs et aux financements citoyens sur des projets de dimension « territoriale » est un moyen efficace d'associer les citoyens en proximité de ces projets.

La stratégie de **développement des énergies marines renouvelables** votée par l'Assemblée régionale en 2016 proposait des objectifs ambitieux – plus de 3 GW de potentiels immédiats - pour la contribution de ce mode de production électrique à l'évolution du mix électrique régional.

Compte tenu du potentiel de vents, courants et marées au large des côtes bretonnes, prenant acte des nouvelles ambitions nationales en la matière, avec une Programmation Pluriannuelle de l'Energie qui semble vouloir accorder une place importante à l'éolien en mer, et grâce au développement rapide de l'éolien en mer flottant, ces ambitions seront à réinterroger à l'aune des nouvelles ambitions climatiques.

L'ambition énergétique et climatique croise ainsi une ambition de diversification industrielle du territoire, et donc des opportunités d'emplois, de métiers et de compétences importantes ; cela rend nécessaire le fait d'accorder un regard particulier au développement de ces filières sur le territoire, dans le respect des enjeux environnementaux, de concertation et de co-construction.

Pour décarboner certains secteurs difficiles à électrifier, et pour créer de nouvelles réserves de flexibilité via le stockage d'énergie, la Région s'est engagé dans le déploiement d'une **feuille de route bretonne hydrogène renouvelable** à l'horizon 2030, adoptée en juin 2020. Le plan d'actions de cette feuille de route sera renforcé pour développer les premières boucles locales et amorcer l'usage de l'hydrogène (Infrastructures & usages), positionner la filière bretonne de l'hydrogène dans ses domaines d'excellence et d'innovation (Développement & innovation) et lancer un plan structurant d'investissements collectifs en Bretagne.

La Région poursuivra son engagement pour rendre « intelligent » le **réseau électrique** breton et ainsi accélérer la transition énergétique. Nés de l'association du meilleur des technologies énergétiques et informatiques, les réseaux énergétiques intelligents peuvent intégrer les énergies renouvelables et équilibrer la consommation avec l'offre. Le déploiement du projet SMILE sera ainsi poursuivi et adapté à l'évolution des enjeux. Le lien avec l'émergence de la filière hydrogène en fait évidemment partie.

A l'écoute des controverses et des questionnements sur les conséquences environnementales et sociétales de la **méthanisation**, la Région pilotera en 2022 une étude globale de la filière. Les préconisations sur les modèles de méthanisation compatibles ou non avec les évolutions souhaitées par la Région en matière agricole et environnementale, ainsi que sur les outils à mettre en place pour favoriser l'acceptation locale des projets sont attendus à l'issue de ces travaux. Et au-delà de la méthanisation sous l'angle exclusivement agricole, c'est également notre capacité à mobiliser l'ensemble des gisements de biomasse pour bâtir des projets territoriaux- intégrant les déchets organiques – qui conduira à une politique de valorisation plus efficace.

3.2. Une politique de mobilités solidaires, durables et décarbonées

En Bretagne, le secteur des transports représente 27% des émissions de GES, soit le deuxième poste d'émissions après l'agriculture. Plusieurs facteurs sont en cause et notamment la mobilité quotidienne des Bretons, plus importante que la mobilité moyenne des Français, ainsi que le recours au véhicule personnel comme principal mode de déplacement. En effet, les Bretons effectuent chaque jour 10 millions de déplacements de moins de près de 30 km en moyenne réalisés pour 72% d'entre eux en voiture. Aux effets visibles et mesurables découlant de ce constat (congestion aux entrées de ville, pollution de l'air...), s'ajoutent des effets plus pernicious tels que l'impact sur la santé des populations.

A l'aune des décisions pour lutter contre le dérèglement climatique, la mission première de la Région Bretagne dans l'exercice de sa compétence transport est d'offrir des solutions alternatives et crédibles à l'usage individuel de la

voiture, partout en Bretagne où des besoins sont identifiés, et notamment dans la voiture. Dans cette optique, le « report modal » vers les transports publics mais (covoiturage, autopartage) et des modes actifs (vélo, marche) est au cœur de la démarche.

L'ambition de la feuille de route « **S'engager pour les mobilités solidaires et décarbonées** », votée à la session de décembre 2020, est de répondre aux besoins de mobilité, en renforçant la cohésion sociale et en réduisant les impacts des mobilités sur le climat, la santé et la biodiversité. Elle est une réponse au scénario de transition énergétique et climatique breton dont les objectifs de décarbonation pour le secteur des transports sont de -66% de GES en 2040 et -83% de GES en 2050 par rapport à la situation de 2015. Elle identifie les actions à mener pour développer un report modal massif sur son réseau de transport BreizhGo mais aussi sur toutes les solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

Elle sera remise en chantier pour en préciser les priorités, identifier les moyens mobilisables et articuler les enjeux de raccordement, d'aménagement, de développement économique et social avec les impératifs climatiques. Une vision intégrée de l'ensemble des modes de transports devra être proposée, comprenant le routier, le ferroviaire, le maritime, l'aérien et les modes doux.

Les questions de transports du quotidien, d'accessibilité, mais aussi les enjeux logistiques devront être étudiés et partagés. Les outils que sont le futur CPER dans son volet mobilité pour l'après 2023 en seraient une traduction. De la même manière, les conventions passées en matière de mobilités avec les EPCI prendront en compte les questions climatiques.

3.3. Une politique économique et de formation orientée vers « moins de carbone et plus d'emplois »

L'agriculture et l'agro-alimentaire à la conjonction d'un double défi climatique et économique

L'agriculture et l'agroalimentaire constituent un pilier économique de la Bretagne, qui a structuré son développement et son rayonnement tout au long de ces cinquante dernières années. La nécessaire transition écologique qui partout s'impose pour répondre aux défis du XXI^{ème} siècle suppose d'organiser la mutation de ces secteurs, essentiels à la vitalité de notre territoire, et de faire en sorte qu'ils deviennent les moteurs d'une nouvelle économie verte et décarbonée.

L'omniprésence de l'agriculture en Bretagne, terre d'élevage par excellence, confère à ce secteur d'activité une responsabilité particulière pour amorcer cette nouvelle dynamique. Emettrice à elle seule de 47% des émissions de gaz à effet de serre (18% à l'échelle nationale), les activités agricoles sont au premier chef concernées par les enjeux d'atténuation de notre région. Il convient, dans cette approche, de tenir compte de la disparité existant en matière d'émissions de gaz à effet de serre nettes d'origine agricole par rapport à d'autres territoires puisque le potentiel de production agricole et agroalimentaire de la Bretagne va au-delà de la simple autonomie alimentaire pour le territoire breton. C'est un point dont il faudra tenir compte pour scénariser les efforts de l'agriculture et de l'agroalimentaire bretons dans la réduction de leur empreinte carbone globale.

Un travail prospectif pour imaginer l'agriculture bas-carbone de demain

Une étude prospective consistant en l'élaboration de scénarios de transition agricoles et alimentaires à l'horizon 2050 à l'échelle régionale a été engagée à l'entame de ce nouveau mandat, en déclinaison des objectifs stratégiques du SRADDET. Cette mission d'étude, pilotée par la Région et prenant appui sur un collectif d'une cinquantaine d'organisations régionales issues des différents collèges d'acteurs, vise à éclairer le débat en imaginant les possibles pour une agriculture bretonne de demain décarbonée, résiliente, rémunératrice et pourvoyeuse d'emplois. La réflexion est conduite avec le souci permanent de faire de notre région celle de l'excellence en matière de bien manger et de développement des pratiques agro-écologiques. Les conclusions de cette étude, attendues pour le premier trimestre 2022, feront partie des apports essentiels pour influencer sur les lignes directrices du second pilier de la PAC 2023-2027 à partir du 1er janvier 2023 et venir irriguer les futurs dispositifs de soutien agricole.

Vers un Plan régional pour l'Arbre

La valorisation du bois dans ses différents usages (bois construction, emballage, bois énergie) permet en outre le stockage de carbone dans les matériaux et l'évitement, par substitution, d'émissions générées par des filières plus fortement émettrices.

La construction d'un Plan régional sur l'Arbre, stratégie de mise en résonance et de consolidation des politiques publiques autour du bocage, de la forêt, du développement de la filière bois (construction, bois-énergie, emballage, chimie du bois), de l'économie circulaire ou de la biodiversité, a vocation à positionner l'Arbre comme un symbole fédérateur de la transition écologique en Bretagne. Il sera construit tout au long de l'année 2022 avec l'ambition de fédérer les acteurs, de faciliter l'insertion de l'arbre dans tous les territoires (urbains, ruraux ou forestiers) et de faire prospérer une économie décarbonée, à forte valeur ajoutée et favorable à un aménagement équilibré de la Bretagne.

L'agriculture et la forêt, contributeur de la neutralité carbone

Si les défis sont immenses pour atténuer l'impact de la ferme bretonne sur le climat à l'horizon 2050, l'agriculture, tout comme le secteur forêt-bois, constituent en outre des leviers additionnels vers l'atteinte de la neutralité carbone grâce à sa capacité de séquestration d'une fraction du carbone atmosphérique. On estime ainsi que la forêt bretonne absorbe aujourd'hui environ 10% des flux annuels de carbone émis par les activités humaines du territoire régional.

Concernant la plantation, les dispositifs **Breizh Bocage**, pour la revitalisation du linéaire bocager, et **Breizh Forêt Bois**, pour la dynamisation de la surface forestière, permettent ainsi l'introduction d'environ 600 000 nouveaux plants chaque année.

Les **Mesures Agro-environnementales (MAEc)**, pour lesquelles la Région Bretagne s'est distinguée lors de la programmation PAC 2014-2020 et dont l'un des éléments de bilan est l'accroissement net des surfaces en prairies, participent à l'augmentation du carbone dans les sols et favorisent les systèmes de polyculture-élevage à bas niveaux d'intrants et faiblement carbonés (grâce à une meilleure autonomie alimentaire et une réduction des protéines importées).

Compte tenu de l'impact de l'activité agricole, mais également des leviers potentiels que constituent les activités de production primaire en Bretagne et pour lesquels la Région est déjà pleinement engagée, **une structure régionale de compensation carbone, ouverte aux financements privés, et favorables au développement de projets et pratiques agricoles et sylvicoles bas carbone** sera mise en œuvre d'ici fin 2022.

Forêt et agriculture, des secteurs prioritairement concernés par l'adaptation au changement climatique

Hausse des températures, accroissement et allongement des périodes de sécheresse, augmentation des phénomènes extrêmes, sont quelques-uns des paramètres pouvant impacter notablement les activités agricoles et forestières. Baisse de productivité, destruction de cultures, augmentation des risques d'incendie, dépérissement des forêts, accroissement des risques sanitaires constituent autant de menaces dont on commence déjà à mesurer les effets en Bretagne, même si notre territoire peut sembler un peu plus préservé.

L'adaptation au changement climatique suppose d'ores et déjà d'intégrer aux modes de production agricoles et sylvicoles actuels des évolutions de pratiques, susceptibles d'améliorer la résilience des milieux et de se prémunir de certaines conséquences du changement climatique.

La stratégie régionale impulsée dans **le programme Breizh Hin envisage de mettre en œuvre un panel d'actions à même d'améliorer la résilience des systèmes agricoles et forestiers**, selon une dimension expérimentale dans un premier temps avant d'envisager un déploiement plus massif des solutions les plus pertinentes. Sur le volet agricole, deux projets co-financés par la Région ont démarré en 2021 : FERMADAPT et CLIMATVEG. Ces projets portés par un consortium de partenaires visent à modéliser les impacts du changement climatique sur l'agriculture de demain, identifier et expérimenter les leviers d'adaptation selon les différentes zones-agroclimatiques bretonnes et mettre en réseau les agriculteurs pour partager les solutions d'adaptation.

Les activités maritimes directement impactées par l'enjeu climatique

Mesurer et anticiper les impacts du changement climatique

Les conséquences des dérèglements climatiques sur les écosystèmes sont nombreuses et impactent les filières de la pêche et de l'aquaculture. Les dérèglements climatiques risquent également d'accroître les épisodes météorologiques extrêmes. Ainsi, les épisodes plus nombreux et plus longs de sécheresse ont des conséquences sur le niveau de l'eau des rivières et fragilisent ainsi la pisciculture continentale (truite en Bretagne). Sans compter que la hausse de la température de l'eau influe sur les conditions de reproduction et de grossissement des poissons. Enfin, une élévation du niveau de la mer aura inévitablement des répercussions sur les infrastructures portuaires, les parcs conchylicoles, etc..

Face à ces diverses conséquences, la Région soutiendra le renforcement de la connaissance scientifique sur les écosystèmes de manière générale, et accompagnera les activités pour s'adapter aux changements du milieu et aux conditions d'exploitation.

Accompagner la transition des filières maritimes

A l'image d'autres activités anthropiques, les activités halieutiques contribuent aux dérèglements climatiques, notamment par l'utilisation d'énergies fossiles et l'émission de gaz à effet de serre (GES). Toute la filière est concernée, du navire de pêche aux véhicules des mareyeurs ou transporteurs, utilisant en particulier le diesel.

L'accompagnement aux transitions est un des axes de la politique régionale en matière de pêche et d'aquaculture, rappelé dans la feuille de route adoptée en session d'octobre 2020. Cela sera une des priorités du Fonds européen pour les activités maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) en Bretagne dont la Région assurera les conditions de mise en œuvre et la gestion.

Ainsi, avec l'objectif d'accompagner les acteurs de la filière vers une filière neutre en carbone – Net 0 –, les actions en faveur de la décarbonation de la filière seront soutenues : conversion des motos conchyliculture, déploiement des énergies renouvelables dans les entreprises et les zones portuaires, développement des dynamiques d'économie circulaire.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du transport maritime représentent aujourd'hui 3% des émissions mondiales annuelles, soit l'équivalent des émissions totales de l'Allemagne. Selon l'Organisation maritime internationale (OMI), elles ont augmenté de 9,6 % entre 2012 et 2018.

L'organisation maritime internationale (OMI) impose des évolutions réglementaires en matière de réduction des émissions de GES du transport maritime international. Cela pose de facto la question de la décarbonation de la flotte. Pour cela, le secteur du transport maritime doit obligatoirement trouver de nouvelles solutions, impliquant des ruptures technologiques dans les modes de propulsion.

Il est ainsi proposé d'élaborer une feuille de route régionale pour le développement de la propulsion par le vent qui pourrait s'articuler autour de la mobilisation du tissu industriel breton pour contribuer au développement et à la promotion d'une filière industrielle de transport de fret à voile.

Encourager et accompagner la décarbonation de l'ensemble de l'économie bretonne pour faire de l'enjeu climatique une opportunité de développement

La démarche innovante d'élaboration intégrée des schémas de développement économique (SRDEII), de développement des compétences (CPRDFOP) et de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR), présentée dans une communication lors de cette même session s'inscrit pleinement dans la logique transversale voulue par le Conseil régional. Il s'agit bien d'élaborer de manière concertée et partagée avec l'ensemble des acteurs concernés une stratégie économique et sociale d'accélération des transitions.

Cette stratégie intégrée proposera les priorités à retenir pour développer nos compétences, pour orienter nos systèmes de formation initiale et continue sur les enjeux de demain, pour permettre aux entreprises de s'adapter aux nouvelles exigences mais aussi de se positionner sur les nouveaux marchés porteurs.

La stratégie régionale engagée sur l'économie circulaire vise quant à elle à insuffler un système économique régénérateur dans lequel l'apport de ressources, de déchets, et d'énergie des entreprises et des territoires est réduit. L'enjeu dans les années à venir est de ralentir, de fermer et de rétrécir les boucles énergétiques et de matières premières. Nous y parviendrons grâce à l'écoconception, à l'approvisionnement local et durable (filières), à la réparation, la réutilisation, le reconditionnement et le recyclage. Les actions portées par la Bretagne dans le domaine sont traduites dans la « feuille de route bretonne pour une économie circulaire » votée en juillet 2020. L'étude prospective sur les impacts de l'objectif "zéro déchet en 2040" permettra entre autres choses de structurer quelques filières à enjeux en Bretagne (éco matériaux, recyclage, valorisation, etc.) afin de limiter les impacts des activités économiques sur le climat (approvisionnement local, allongement de l'usage des matières).

Un des grands enjeux de la Région est de faire de ces transitions rendues nécessaires par l'enjeu climatique des leviers de croissance pour l'économie bretonne. L'idée est d'expérimenter des solutions sur le territoire breton, avant de les exporter hors Bretagne, créant ainsi de la valeur et de l'emploi pérenne sur notre territoire.

Bretagne Développement Innovation, positionnée sur l'anticipation des mutations en cours, sur l'identification des opportunités se présentant, sur la mise en relation entre technologies et marchés, sur la sensibilisation des entreprises aux enjeux des transitions, et la valorisation des filières d'excellence bretonnes, pourra accélérer la mutation de l'économie bretonne. Au-delà des travaux conduits sur la transformation de l'agriculture et de l'agroalimentaire - qui intègrent déjà les enjeux de transitions climatique ou énergétique -, au-delà des grands programmes structurants (GPS) traités actuellement - énergies marines renouvelables, smart énergies ou hydrogène renouvelable -, les sujets de la propulsion par le vent, qui participe à la décarbonation du transport maritime, ou d'autres champs comme l'économie circulaire, le numérique responsable ou les mobilités au sens large pourraient être explorés. Son programme d'action s'inscrira dans la cohérence avec le schéma des transitions dont l'élaboration sera engagée courant 2022.

Pour accompagner les différents acteurs économiques de Bretagne dans la prise en compte des impacts du changement climatique et dans l'adaptation à ce dernier, la Région prévoit de lancer en 2022 une étude prospective visant à modéliser les impacts du changement climatique sur les secteurs économiques de Bretagne.

La Région s'engage également à promouvoir et accompagner les initiatives de relocalisation de la production de biens et services en Bretagne, en priorisant les projets compatibles avec les enjeux climatiques et environnementaux, ainsi que ceux implantés dans les zones les plus en difficultés. La relocalisation de l'économie doit se faire dans le cadre d'un développement équilibré et durable des territoires, à partir d'une large concertation avec tous les acteurs.

Une opportunité de création de nouveaux emplois

Mettre en place une ingénierie de formation qui permette d'accélérer la transition énergétique et climatique, est au cœur des réflexions de la collectivité. Ces orientations confortées seront précisées dans le cadre du Schéma économique et social des transitions évoqué supra. Cela passera par :

- La priorisation du soutien aux secteurs et aux métiers de la transition écologique comme par exemple : l'agriculture, l'isolation extérieure des bâtiments, le métier de soudeur appliqué aux énergies marines...
- La formation des organismes de formation et des partenaires. Les contenus de formation doivent être repensés et adaptés aux futurs métiers de la transition. Cela nécessitera d'accompagner les organismes de formation vers une certification, et d'intégrer dans les marchés de formations des critères sur les enjeux de mobilité, d'économie circulaire, de numérique responsable...
- Le développement des travaux d'observation sur les problématiques de l'évolution des métiers et des compétences en lien avec la transition écologique.
- L'accompagnement des publics les plus défavorisés. Doter le plan de transition écologique de la formation d'un pilier « social/sociétal » qui facilite son appropriation par tous, en particulier les publics les plus défavorisés, est essentiel. Pour ce faire, plusieurs pistes pourront être étudiées dès 2022 : confier un rôle central à la formation de « sensibilisation citoyenne » via des modules systématiques, développer des partenariats avec les opérateurs de compétences pour cofinancer des « moocs » adaptés aux différents secteurs / familles de métiers, financer des parcours de formation pour des salariés qui souhaiteraient se former aux métiers de la transition écologique...
- Une politique territoriale revisitée : La transition écologique risque d'impacter les notions de proximité et d'aménagement du territoire et induire de nouvelles manières de penser et fonctionner. Valoriser la proximité dans l'achat de formation, donner accès à la formation pour les publics les plus fragiles, en s'appuyant sur les possibilités offertes par la formation à distance, les Tiers Lieux, l'inclusion numérique etc. , sont des propositions à développer.

3.4. Protéger et gérer les ressources naturelles, une réponse à l'enjeu climatique

Favoriser le stockage de carbone

Les milieux naturels constituent également des sources majeures de stockage du carbone, par le biais des productions végétales qui s'y développent, ainsi que par l'accumulation de matière organique issue du fonctionnement de l'écosystème.

La préservation, la restauration et le développement des espaces naturels, forestiers ou autres, constituent des orientations à promouvoir de la façon la plus ambitieuse possible, en milieux urbain comme rural. Ces espaces contribuent positivement à l'atténuation directe des effets du changement climatique par la réduction des températures, au stockage du carbone dans la végétation en croissance et accumulation dans les sols, au maintien et à la restauration de la biodiversité et au maintien du bon état ou amélioration de l'état des écosystèmes et de leurs fonctionnalités.

Un lien étroit est à maintenir dans le développement des réponses aux crises climatique et de la biodiversité, du fait de leurs impacts réciproques. Le développement de solutions fondées sur la nature, sur la base d'une démarche ambitieuse de préservation et de restauration des milieux naturels, offrirait ainsi des bénéfices simultanés et communs aux différents aspects de la crise environnementale en cours.

En ce sens, la Région accompagnera le déploiement des projets de trame verte et bleue sur les territoires, en s'appuyant notamment sur l'agence bretonne de la biodiversité. Des travaux d'amélioration de la connaissance des impacts du changement climatique sur la biodiversité seront également menés à l'échelle régionale pour adapter la gestion des milieux naturels et la biodiversité au sens large au changement climatique.

La mer, baromètre des dérèglements climatiques

En absorbant une quantité significative de la chaleur et du CO₂, les océans atténuent le changement climatique. Mais l'augmentation de la concentration en CO₂ dissous dans les océans provoque une acidification des eaux. Le GIEC estime que l'augmentation de l'acidité pourrait atteindre entre +15% et +109% à la fin du XXI^{ème} siècle. Les répercussions sur le fonctionnement des écosystèmes marins et sur le développement et la répartition des espèces marines, mais aussi sur les activités primaires seront très importantes. Par ailleurs, les territoires maritimes sont parmi les territoires les plus impactés par les effets du changement climatique. Le phénomène d'érosion des côtes et les risques d'inondation, les pénuries en eau douce, les épisodes de fermeture sanitaire de zones liés à la mauvaise qualité des masses d'eau s'accroîtront. Parallèlement, il est fort probable que le changement climatique induira aussi des transferts de populations vers les côtes bretonnes au détriment d'autres régions.

La stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral propose de lutter contre le changement climatique en développant les énergies marines renouvelables et en réduisant les émissions des navires en incitant les acteurs de la pêche et de l'aquaculture à faire évoluer leurs pratiques, en accompagnant les territoires maritimes dans la mise en place de stratégie pour faire face aux immersions marines.

S'adapter au recul du trait de côte

Destruction de dunes, chutes de blocs de falaises, digues fissurées ou emportées, toute la Bretagne est touchée, à des degrés plus ou moins importants et avec des risques sur la sécurité des populations très variables. L'idée n'est plus d'aller « contre » la mer mais d'accompagner le mouvement de recul du littoral dans les secteurs qui le permettent.

Afin d'accompagner les acteurs du territoire il est ainsi proposé de structurer et coordonner l'observation du trait de côte à l'échelle régionale et de constituer un réseau des porteurs de projets de gestion du trait de côte en Bretagne.

3.5. Une stratégie portuaire qui intègre le climat et l'énergie

La stratégie portuaire actuellement mise en œuvre est une déclinaison de la Breizh Cop.

Elle est au croisement d'enjeux d'aménagement, d'accessibilité et de performance économique, l'ensemble de ces dimensions devant pleinement intégrer le défi écologique et climatique. Elle ne peut ignorer sa contribution aux équilibres de territoires. C'est dans cette perspective systémique que doit être structurée une politique régionale de développement logistique de nouvelle génération. Il s'agit non seulement d'intégrer dans le développement et le fonctionnement de nos ports des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effets de serre, mais plus encore, de faire de ce réseau portuaire, de sa connexion avec l'ensemble des autres infrastructures de mobilité et avec notre système productif, un accélérateur de la décarbonation de notre économie.

L'enjeu est d'autant plus crucial que nous sommes une région périphérique et maritime, en même temps enclavée et totalement ouverte au monde.

La prise en compte des perspectives d'inscription des ports de Brest et Roscoff au réseau central du RTE-T créée à la fois une nouvelle obligation et une nouvelle opportunité pour réviser notre stratégie de développement, en l'inscrivant plus que jamais dans la carte européenne de la logistique et des flux de richesses.

Par les transitions numériques, écologiques, énergétiques, les ports visent non pas simplement à accroître les volumes et les activités mais à créer plus de valeur ajoutée pour l'équipement et pour son territoire. C'est ainsi avec les autres piliers de l'économie portuaire qu'il est proposé d'équilibrer le modèle économique (valorisation domaniale, services numériques...).

Les ports bretons y contribueront fortement s'ils continuent à se mettre au service de leur arrière-pays en accompagnant leur transformation économique, numérique, environnementale et sociétale et en leur proposant des services pour « raccorder et connecter la Bretagne au monde ». Entretenir et gérer les ports n'a de sens que s'ils permettent de participer à un développement économique raisonné, solidaire parce que réparti sur tout le territoire.

Ainsi, les ports bretons priorisent le développement des secteurs économiques liés aux transitions parmi lesquels : les énergies marines renouvelables, l'hydrogène renouvelable, l'économie circulaire. Les ports accompagnent également les évolutions de la filière agricole vers l'agroécologie. Concrètement il s'agit d'offrir des terrains pour l'implantation de nouveaux acteurs, nouveaux projets ; d'orienter l'offre commerciale des services portuaires vers ces activités. Les ports, en accompagnant ces acteurs, se font des accélérateurs du développement de filières qui contribuent à la lutte contre le changement climatique. L'exemple du terminal portuaire dédié à l'accueil des énergies marines renouvelables à Brest en est une illustration forte.

De plus, les ports tâchent de proposer à toutes les filières utilisatrices des services portuaires qui contribuent à la lutte contre le changement climatique en transformant les mobilités des marchandises, des personnes et des produits de la pêche, en mobilités décarbonées. Il s'agit de projets d'électrification bord à quai pour permettre aux navires de couper les moteurs lorsqu'ils sont au port, de projets de stations d'avitaillement H2 ou GNL pour favoriser des motorisations maritimes peu émettrices de GES, de projets d'adaptation de la production de froid dans les criées, etc.

Les ports eux-mêmes se positionnent en tant qu'acteurs de cette lutte en travaillant à la rénovation énergétique performante des bâtiments portuaires, en optimisant leurs consommations d'électricité et d'eau, en réutilisant lorsque c'est possible leurs propres déchets, en recherchant des solutions de production d'énergie in situ (panneaux solaires, houlomoteur bord à quai). L'installation de panneaux photovoltaïques sur la future gare maritime ferry à St Malo ou l'accueil de prototype de machines houlomotrices sur les digues des ports finistériens sont les exemples visibles de ces orientations.

Un appel à projets spécifique concernant l'hydrogène au sein de nos ports bretons pourra être initié.

3.6. Une politique touristique inscrite dans les transitions

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs a été adopté en octobre 2020. Son positionnement : « Identité et transitions ». La Région a souhaité dépasser la simple obligation réglementaire inscrite au code du tourisme, pour faire de ce schéma un outil d'accélération des modèles de développement et des transitions.

L'action de la politique régionale porte désormais sur la mise en œuvre du Schéma, à travers de feuilles de route régionales thématiques, avec pour objectif de renforcer l'intégration des enjeux des transitions, notamment climatiques, au cœur du développement touristique. L'« itinérance douce terrestre », la « mobilité touristique », les « sites naturels et culturels touristiques » ou les « activités nautiques et de plaisance », sont autant d'exemples de prise en compte des dynamiques de transition.

Concernant les projets conduits à l'échelle des Destinations Touristiques :

- Les enjeux liés au développement des modes actifs (à pied et à vélo) constituent une priorité pour la grande majorité des Destinations: développement de l'offre de services et équipements visant à encourager la pratique des modes actifs, développement d'offres d'hébergements adaptés dont la conception répond à la prise en compte des enjeux climatiques...
- Lancement d'une étude sur la mobilité touristique à l'échelle de la Destination Cap Fréhel – Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel avec pour objectif d'améliorer les déplacements en éco-mobilité ;

Par ailleurs, en partenariat avec l'ADEME, le CRT Bretagne déploie des actions visant à sensibiliser les entreprises touristiques à la prise en compte des enjeux climatiques dans leur activité et à leur nécessaire contribution à la lutte contre le dérèglement climatique.

3.7. Une mobilisation accrue des crédits européens en faveur de la transition énergétique et climatique

Autorité de gestion de fonds européens depuis la Loi MAPTAM de 2014, la Région déploie le fonds européen de développement régional (FEDER) qui accompagne la transition énergétique et écologique. Elle a ainsi mobilisé plus de 81 M€ sur la période 2014-2020 sur l'objectif 3 « Soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne » et 64 M€ sur l'action transition verte du fonds "REACT-EU" intégré dans le programme FEDER/FSE 2014-2020 pour soutenir les projets contribuant à la relance et à la résilience du territoire sur les années 2021-2022.

La Région poursuivra sa mobilisation des crédits européens en faveur de la transition énergétique et climatique dans la prochaine programmation 2021-2027 :

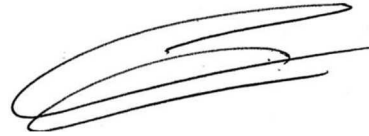
- 78 M€, soit 20,5% de l'enveloppe du fonds, seront dédiés au soutien de la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne pour:
 - Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne
 - Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique
 - Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents
 - Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques
 - Préserver et reconquérir la biodiversité avec 25 M€ consacrés à la restauration et préservation de la biodiversité (développement des trames vertes, projets des réserves naturelles régionales, renaturation...)
- 37 M€ seront consacrés au soutien du transport durable

L'ensemble de ces éléments, qu'il s'agisse de cadres d'actions stratégiques existants à renforcer, dont la structuration peut être à réinterroger, ou d'orientations nouvelles à impulser, pour tenir compte de ces ambitions climatiques volontaristes, constitue le point d'appui pour la construction des propositions opérationnelles qui mettront concrètement en œuvre cette ambition.

Ainsi, il vous est proposé :

- **D'approuver l'installation du Haut Conseil Breton pour le Climat, dont les modalités de fonctionnement opérationnel seront proposées à la session de**
- **De débattre et d'approuver les orientations de ce rapport.**

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Glossaire

ACC : Adaptation au changement climatique
 ADEME : Agence de la transition écologique
 BDI : Bretagne Développement Innovation
 BEGES : Bilan des émissions de gaz à effet de serre
 BioGNV : biométhane, carburant obtenu via un processus de méthanisation
 CBTE : Conférence Bretonne de la Transition Energétique
 CNUCC : Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques
 COP : Conférence des Parties
 CPC : Comité permanent du climat
 CPER : Contrat de Plan Etat-Région
 CPRDFOP : Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle
 CTAE : Contrat de Transition Agro-écologique
 DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 EMR : Energies Marines Renouvelables
 EnR : Energies Renouvelables
 EnR&R : Energies renouvelables et de récupération
 FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
 FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
 FEDER : Fonds Européen de développement régional
 GES : Gaz à Effet de Serre
 GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
 HCBC : Haut Conseil Breton pour le Climat
 LEC : Loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019
 LPEC : Loi de programmation de l'énergie et du climat
 MAEC : Mesures Agro-environnementales et climatiques
 MW : MegaWatt, unité de puissance correspondant à la capacité de production d'une installation électrique, soit l'énergie maximale qu'elle peut produire en 1 seconde.
 MWh : MegaWatt/heure, quantité d'énergie produite par une installation électrique en une heure par un mégawatt (produit de la puissance par le temps en heure).
 OEB : Observatoire de l'Environnement en Bretagne
 PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
 PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
 PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
 PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Energie
 PREE : Programme régional pour l'efficacité énergétique
 PV : Photovoltaïque
 RSE : Responsabilité sociétale des entreprises
 SFEC : Stratégie Française Energie Climat
 SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone
 SRDEII : Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
 SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
 SRCAE : Schéma régional climat, air, énergie
 SRESR : Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche
 TeqCO₂ : Tonne-équivalent CO₂, unité de mesure permettant de simplifier les calculs des GES en calculant l'équivalence des différents gaz à effet de serre (méthane, protoxyde d'azote, gaz fluorés) par rapport au dioxyde de carbone (CO₂). 1 TeqCO₂ représente un ensemble de gaz à effet de serre ayant le même effet sur le climat qu'une tonne de dioxyde de carbone.